



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du mardi 12 novembre 2013

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
2013 DF 31 G et 2013 DF 107 : Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2014.	3
Suspension et reprise de la séance.	3
Adoption de comptes rendus.	3
2013 DDEEES 76 G - Subvention (132.888 euros) et convention avec six associations pour l'appui à la recherche d'emploi.	3
2013 DDEEES 120 G - Subvention (66.000 euros) et convention avec l'association "Panorama, Etudes, Formations, Conseils" (20e).	5
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutetia.	7
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux salariés du Lutetia.	7
Vœu déposé par l'Exécutif.	7
Vœu déposé par le groupe UMP/PPA relatif à la Mission locale Paris.	9
2013 DDEEES 122 G - Subvention (400.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la 2e chance de Paris" (20e). ..	10
2013 DDEEES 125 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Toques et Partage" visant le développement de l'insertion par l'activité économique pour l'entreprise d'insertion "Manger".....	12
2013 DDEEES 140 G - Subventions (165.000 euros) et conventions à onze organismes lauréats de l'appel à projets 2013 pour le développement de l'économie sociale et solidaire.	14
2013 DDEEES 152 G - Subvention (58.465 euros et 20.000 euros) et signature d'une convention avec l'association "Coup de Main" (93300) pour le soutien de l'activité de sa recyclerie dans le 20e arrondissement.....	16
Suspension et reprise de la séance.	20
2013 DVD 178 G - Avenant n° 1 au protocole-cadre et de la convention de financement n° 2 relatifs au prolongement de la ligne de métro 14 de Saint-Lazare à mairie de Saint-Ouen.....	20
2013 DVD 201 G - Conventions avec la Région Ile-de-France et le S.T.I.F. concernant l'amélioration des correspondances au sein du bipôle gare de l'Est - gare du Nord.....	22
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à une étude sur la fusion et le prolongement de lignes de métro 3bis et 7bis.	22
2013 DDEEES 111 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées à la 7e promotion 2013/2014.	25
2013 DASES 503 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association Nationale des Equipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce (ANECAMSP) (12e).27	
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux centres sociaux.....	27
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre social "Le Relais de Ménilmontant" (20e).	28
2013 DASES 45 G - Subvention (300. 000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour la création de la maison de santé Charonne (11e).....	29
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des services de l'Hôtel Dieu (4e).	31
Vœu déposé par l'Exécutif.	31
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au programme "Paris Santé".	33
Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif au centre dentaire Archereau (19e).	34
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution du nom de Rita Thalmann à la "Maison d'accueil de jeunes majeures" (3e).	36
2013 SG 12 G - Rapport de suivi des recommandations portant sur la gestion de l'Aide sociale à l'enfance.	37
2013 DLH 6 G - Avenant n° 5 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.	40
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, ainsi que de personnalités qualifiées.	44
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	45
Clôture de la séance.	45
Liste des membres présents.	45

Votes spécifiés.....	46
Votes spécifiques.....	46
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	46
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	54
Tableau des votes des groupes politiques.....	55

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au Conseil général.

2013 DF 31 G et 2013 DF 107 : Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2014.

M. LE PRÉSIDENT. - La discussion sur le débat relatif aux orientations budgétaires 2014 a été débattue en formation de Conseil municipal.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Président du Conseil de Paris).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du 14 octobre 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2013 DDEEES 76 G - Subvention (132.888 euros) et convention avec six associations pour l'appui à la recherche d'emploi.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons en 2e Commission le projet de délibération DDEEES 76 G : subvention et convention avec six associations pour l'appui à la recherche d'emploi.

Mme CHARNOZ a la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour de nombreux Parisiennes et Parisiens, la recherche d'emploi est de nos jours une véritable prouesse, tant les obstacles sont légion dans un marché du travail qui se réduit chaque jour telle une peau de chagrin.

Malgré la politique volontariste du Gouvernement et de notre collectivité en matière de recherche d'emploi et de résorption du chômage, la crise économique, qui touche notre pays depuis maintenant presque six ans, a pour principales conséquences de contracter le marché du travail en opposant les demandeurs d'emploi et en les isolant. Une évidence : sans aide ni soutien, il a toujours été difficile, et c'est encore plus le cas depuis 2008, de trouver un emploi, encore plus un emploi pérenne.

Depuis maintenant plusieurs années, dans une optique de mieux accueillir et de mieux orienter les demandeurs d'emploi, tout comme les créateurs d'entreprises et d'activités, le Département de Paris a conventionné six associations spécialisées. Les résultats sont plus que satisfaisants, à tel point que la Direction du développement économique de l'emploi et de l'enseignement supérieur souhaite renouveler pour une année les conventions de chacune de ces associations, que je me permets de vous présenter très brièvement.

L'association "France Energie Emploi" offre aux cadres en recherche d'emploi les services et les conseils nécessaires pour leur permettre de revenir rapidement sur le marché de l'emploi grâce à des sessions de pré-recrutement au sein même des Maisons des entreprises et de l'emploi. En 2012, 355 personnes ont pu ainsi être accompagnées avec 67 sorties positives vers l'emploi ou la formation.

L'association "Projet 19" accompagne les demandeurs d'emploi vers l'insertion professionnelle et la création d'entreprises, le soutien à la vie associative et l'appui aux micro projets associatifs. En 2012, 155 personnes ont été accompagnées dont 2 ont retrouvé un emploi ou une formation.

L'association "MIRP Entreprise" est subventionnée dans le cadre de la permanence emploi qu'elle assure au sein de la mairie du 10e arrondissement depuis 2004. Elle a suivi 71 demandeurs d'emploi l'année dernière, dont 29 ont accédé à un emploi ou à une formation.

L'association "Adage", qui soutient l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois parisiens les plus en difficulté, organise des entretiens individuels et des ateliers collectifs de préparation aux entretiens d'embauche ainsi qu'aux sessions de recrutement organisées par les Maisons des associations, des entreprises et de l'emploi du 20e arrondissement. En 2012, ce sont 136 personnes qui ont été suivies, dont 33 en sortie positive vers l'emploi ou la formation.

L'association "ASFOSE", l'avant-dernière, assure depuis 2002 à la mairie du 16e arrondissement une action sociale auprès des plus démunis. Elle a également accueilli et orienté 215 personnes l'année dernière, dont 48 ont retrouvé ainsi emploi ou formation.

Pour finir, la dernière, l'association "ADDEL" depuis 2002 assure deux demi-journées de permanence au sein des mairies des 3e et 4e arrondissements, afin que les demandeurs d'emplois puissent bénéficier des conseils pratiques pour élaborer leur curriculum vitae et leur lettre de motivation. 20 % des 416 personnes reçues en entretien sont revenues en formation ou en emploi.

J'ai pris quelque temps pour parler de ces associations car on se rend compte, quand on les regarde, à quel point notre collectivité essaye toujours de travailler dans la dentelle et de s'adapter au plus près des profils des demandeurs. Grâce à ces six associations, 1.348 demandeurs ont tous pu être accompagnés et 282 ont retrouvé en 2012 un emploi ou une formation. Face à un contexte économique et social difficile pour les Parisiennes et les Parisiens, l'aide et le soutien dans la recherche d'emploi est plus qu'une nécessité, il est vital. L'emploi est plus que jamais notre priorité et la courbe du chômage s'inversera grâce à la poursuite de nos efforts et à nos initiatives.

Pour ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à attribuer cette subvention de 132.888 euros à ces six associations.

Je vous remercie.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Mme CHARNOZ d'insister sur l'ensemble du dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emplois parisiens, dans leur recherche difficile mais heureusement souvent couronnée de succès pour retrouver un emploi.

Le projet de délibération en question porte sur les Maisons des entreprises et de l'emploi parisiennes. Il y en a six qui jouent un rôle discret mais considérable d'accueil et d'orientation, puisque ce sont 145.000 personnes qui ont été accueillies en 2012 pour avoir accès à Internet, pour avoir les informations nécessaires et, parmi elles, 2.036 Parisiens ont retrouvé un emploi grâce à ce circuit.

Ces Maisons des entreprises et de l'emploi assurent ce que l'on appelle des sessions de pré-recrutement, c'est-à-dire que ce sont des entreprises du quartier ou de l'arrondissement ou du voisinage qui viennent proposer des emplois précis à des candidats qui ont été orientés vers ces sessions de pré-recrutement. Il y en a 60 par mois, c'est-à-dire plus de deux par jour, dans tous les domaines et particulièrement dans les domaines qui sont difficiles à pourvoir : les services à la personne, le bâtiment, l'accueil, la comptabilité et même l'informatique.

C'est le dispositif général. Au sein de ce dispositif, six associations, que Mme CHARNOZ a fort bien décrites, accompagnent sur-mesure chacun des demandeurs d'emploi. L'an dernier, en 2012, ce sont 1.348 personnes qui ont été ainsi accompagnées avec un taux de retour à l'emploi, un taux de réussite de 21 %.

J'en profite pour mentionner le fait qu'il y aura prochainement le 21 novembre, au "104", un forum consacré aux seniors et, plus précisément, il est intitulé "Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors". Il y aura 150 entreprises qui seront présentes et un certain nombre des candidats auront été accompagnés par des associations dont l'Association de la formation professionnelle des adultes.

Le dernier forum, le dernier des 12 forums de l'année, aura lieu le 25 novembre à la Bourse du Travail pour le recrutement des personnes en situation de handicap.

Je veux donc insister, comme Mme CHARNOZ l'a fait, sur le fait que, non seulement il faut veiller à la formation, il faut veiller aux revenus et, de ce point de vue, les Espaces Insertion dont vous vous occupez, Madame la Présidente, ou le Plan local d'insertion emploi qui couvre le Nord et l'Est de Paris jouent un rôle important, mais il faut aussi accompagner en fonction de la situation de chacun et je conclurai par l'une de mes phrases favorites : un chômeur accompagné est à moitié sauvé.

Nous devons être reconnaissants à ces six associations d'aider des concitoyens en difficulté à retrouver le chemin de l'emploi et de la société.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 76 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2013, DDEEES 76 G).

2013 DDEEES 120 G - Subvention (66.000 euros) et convention avec l'association "Panorama, Etudes, Formations, Conseils" (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 120 G concernant l'association "Panorama, Etudes, Formations, Conseils" dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Très rapidement, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Ce projet de délibération, comme vous l'avez vu, a pour objet d'accorder une subvention à l'association "Panorama" qui porte le projet "Cuisine, mode d'emploi(s)" pour l'aménagement de ses nouveaux locaux rue Albert-Marquet dans le 20e arrondissement.

Je souhaitais simplement vous rappeler que le projet "Cuisine, mode d'emploi(s)" a été lancé en 2012 grâce au soutien du chef étoilé Thierry MARX. Cette formation extrêmement originale propose un parcours d'insertion professionnelle de courte durée, de 12 semaines, alliant une formation qualifiante et une mise à l'emploi dans les domaines de la cuisine, de la boulangerie et du service en salle.

Chaque parcours - et c'est à ce titre que c'est exceptionnel - est gratuit pour les stagiaires, éventuellement même indemnisé selon le statut administratif du candidat.

En 12 semaines de formation, dont huit semaines de cours et quatre semaines de stage en entreprise, évidemment suivies, nous avons jusqu'à présent huit stagiaires par session qui apprenaient les 80 gestes de base et 80 fiches-cuisine nécessaires à entrer dans une cuisine de restaurant.

Ce dispositif, je le rappelle, est destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi, c'est-à-dire qu'il est à très bas seuil. Ce sont des gens en situation de grande précarité économique et sociale, soit prioritairement des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du R.S.A., des jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme ou des personnes placées sous main de justice.

Je rappelle que nous n'avons quasiment pas de prérequis en matière de diplôme (il n'y en a pas, d'ailleurs), qu'il n'y a pas de prérequis en matière d'âge, nous prenons des gens jeunes et le plus âgé avait 56 ans. C'est donc une formation qui a des critères extrêmement souples et larges.

Pour autant, la qualité de la formation est exceptionnelle puisqu'ils sont entre les mains de formateurs extrêmement expérimentés et reconnus par la restauration. D'ailleurs, ils bénéficient d'un certificat de qualification professionnelle à l'issue de la formation, un diplôme équivalent au C.A.P. commis de cuisine.

Grâce à votre aide et à votre subvention, à la subvention que nous allons voter, que je vous demande de voter, nous allons pouvoir doubler la capacité d'accueil des stagiaires en formation de cuisine. L'objectif 2013 est d'accompagner 88 stagiaires à l'emploi, c'est pour ce faire que l'association a intégré de nouveaux locaux beaucoup plus grands que ceux qu'elle occupait précédemment.

Il s'agit également de créer une nouvelle formation au service en salle, au service de restauration qui sera également validée par un certificat de qualification professionnelle, diplôme équivalent au C.A.P. restaurant et, enfin, il s'agit de créer une formation en boulangerie validée par le C.Q.P., diplôme équivalent au C.A.P. boulangerie.

Ce lieu sera également un lieu de ressources pour le quartier Saint-Blaise dont je rappelle que c'est un quartier en politique de la ville en proposant aide et accompagnement à la recherche d'emploi, à la création d'entreprise, en permettant l'exposition d'œuvres culturelles, en créant des événements autour des métiers de la restauration et de l'artisanat culinaire.

Nous proposons également que, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, des ateliers pour les enfants du quartier soient tenus dans ce lieu.

L'objectif en 2014, pour une année pleine, sera de former 144 stagiaires, toutes formations confondues et, pendant la durée des formations, le restaurant d'application sera ouvert au public, permettant la mise en avant des apprentissages des trois domaines de formation, tout cela pour des prix défiant toute concurrence.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je voudrais attirer votre attention une minute sur le comportement d'un grand chef étoilé, Thierry MARX, qui cumule les étoiles rue du Faubourg-Saint-Honoré et qui a décidé de revenir dans son quartier de Ménilmontant pour aider les jeunes en grande difficulté à se dessiner un avenir.

Comme la maire du 20^e arrondissement, Frédérique CALANDRA, l'a dit en des termes extrêmement précis, je veux au passage souligner combien l'appui de la Maire, dès le début, a été précieux pour ce projet qui était vraiment hors normes.

Grâce à Thierry MARX ou à d'autres chefs presque aussi prestigieux, cinq promotions de huit stagiaires qui avaient vraiment toutes les qualités pour ne pas être distingués, ces cinq promotions de huit stagiaires ont été formées à des métiers de commis de cuisine et le taux de réussite, c'est-à-dire d'accès à un contrat à durée indéterminée pour la moitié d'entre eux ou à des contrats à durée déterminée de plus de six mois ou des contrats d'intérim (il y a même eu une création d'entreprise), le taux de réussite est de 87 %. Je crois que c'est vraiment un record dans notre ville et peut-être même dans notre pays.

Thierry MARX, sur ses lauriers de solidarité, a décidé d'aller plus loin et de créer une formation à la boulangerie qui a été inaugurée récemment et le projet de délibération qui vous est proposé apporte un soutien en investissement. Le Département de Paris finance un peu moins de 20 % du coût de l'investissement dans ces nouveaux locaux, les 80 % autres venant, pour l'essentiel, du mécénat, du financement participatif, donc de financements privés.

Le Département de Paris, je crois, doit être fier de soutenir en fonctionnement et en investissement une telle initiative qui fait vraiment honneur à Thierry MARX et surtout à la jeunesse de notre cité.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 120 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, merci. (2013, DDEES 120 G).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutetia.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux salariés du Lutetia.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de trois vœux non rattachés à des projets de délibération. Les vœux n° 1 G, n° 2 G et n° 2 G bis, relatifs aux salariés de l'hôtel Lutetia.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Merci, Madame la Présidente.

En effet, depuis quelques années, de nombreux hôtels de prestige parisiens ont engagé des restructurations lourdes afin de s'adapter à la demande internationale et Le Lutetia suit le même mouvement et doit engager, à partir d'avril 2014, des travaux d'amélioration pendant trois années.

Ces restructurations sont nécessaires pour préserver le dynamisme de la destination parisienne et nous ne pouvons que soutenir cette initiative.

Pourtant, il n'est pas admissible que de tels travaux soient réduits à leurs seuls aspects architecturaux et techniques.

Les femmes et les hommes qui font Le Lutetia, parfois depuis de longues années, ne peuvent être mis de côté. Dans cette entreprise, un réel volet social est indispensable.

Des moyens sont déployés au niveau national pour protéger l'emploi dans le cadre d'une réhabilitation d'hôtel. Ces moyens doivent être saisis, bien entendu, mais l'employeur doit aussi prendre sa part.

Le groupe "Alrov", propriétaire du Lutetia, dispose des moyens pour ce faire. C'est l'objet de la lutte qu'ont engagé les salariés de l'hôtel Lutetia et, dans le contexte de crise que nous connaissons, chaque emploi doit être défendu.

Or, ce sont aujourd'hui des centaines d'emplois qui sont menacés et nous ne pouvons laisser faire. C'est pourquoi nous souhaitons que le Maire de Paris appuie les salariés auprès de la direction du Lutetia dans leurs négociations et intervienne auprès du Gouvernement afin que celui-ci mette tout en œuvre pour la défense des salariés du Lutetia.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur LÉVY.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous confirmons ce qui vient d'être dit à travers notre vœu également, car les salariés du Lutetia qui ont fait grève à plusieurs reprises ont bien raison de vouloir faire interdire la mise en œuvre de ce plan de sauvegarde de l'emploi prévu par leur direction, car le motif économique pour licencier directement ou indirectement les 300 salariés tel que le revendique la direction du Lutetia pour justifier le P.S.E. est totalement inexistant, puisqu'il s'agit d'une fermeture de l'établissement pour travaux et qu'aucune suppression d'emploi n'est envisagée lors de la réouverture.

Quand on sait que le groupe "Alrov", auquel appartient l'hôtel, réalise chaque année des bénéfices colossaux et dispose totalement des moyens financiers nécessaires pour le maintien dans l'emploi et la garantie des salaires de l'ensemble des salariés pendant la fermeture de l'établissement pour travaux, il nous faut soutenir les salariés du Lutetia.

Nous souscrivons aussi à travers notre vœu au fait que le Maire de Paris s'adresse au Ministre du Travail et de l'Emploi afin de mettre tout en œuvre pour garantir le maintien des salaires à 100 % pendant les trois années des travaux sans chantage aux aides de l'État et qu'il y ait bien des possibilités de détachement comprenant une rémunération bonifiée de 30 % dans d'autres établissements hôteliers de luxe et l'accès à des formations qualifiantes, et qu'on soutienne les projets des salariés de création et de reprise d'entreprise ou de bénévolat associatif avec le versement des 36 mois de salaire. Il faut savoir qu'il y a un précédent dans les luttes. Les salariés de l'hôtel Crillon avaient réussi à obtenir de la direction de l'hôtel le maintien dans l'emploi des 360 salariés qui étaient à l'époque concernés par la fermeture pour travaux.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je partage évidemment les attendus des deux vœux qui ont été déposés et qui ont été présentés par M. LÉVY et par Mme SIMONNET.

Pour en faire une sorte de synthèse, l'Exécutif a rédigé un vœu qui, je pense, en reprend l'essentiel. Comme cela a été très clairement dit, l'hôtel Lutetia, comme d'autres palaces parisiens, a besoin de se moderniser, de se mettre aux nouvelles normes du tourisme de haut niveau international et doit donc s'engager dans des travaux qui pourraient durer trois ans.

La question évidemment la plus importante pour nous, me semble-t-il, est : que devient le personnel pendant ces trois années durant lesquelles ils ne pourront pas travailler ?

Il y a eu dans un premier temps une négociation qui avait été encourageante, mais la direction s'est ensuite rétractée. Pour faire l'histoire courte, c'est un problème social important, je vous recommande de voter un vœu de l'Exécutif qui reprend l'essentiel :

- Que les négociations avec les partenaires sociaux soient menées dans le plus grand respect des salariés et de leur légitime besoin de visibilité sur la pérennité de leur emploi. Il faut rassurer les salariés.

- Que soit garantie la sauvegarde des 211 emplois, c'est bien le nombre qui est en débat, en examinant avec une particulière attention les modalités défendues par l'intersyndicale, à savoir le maintien des salaires à 100 % pendant les trois années de travaux avec des possibilités de détachement, Mme SIMONNET y a fait allusion, dans d'autres établissements hôteliers de luxe, l'accès à des formations qualifiantes, voire même, pourquoi pas, créer ou reprendre des entreprises ou s'engager dans le domaine associatif.

Complément de ce vœu, le Maire de Paris devrait intervenir auprès du Ministre du Travail pour que la négociation soit transparente et que l'emploi des salariés du Lutetia soit sauvegardé.

Je propose à notre Conseil de voter le vœu de l'Exécutif, et comme je pense qu'il reprend l'essentiel des propositions de M. LÉVY et de Mme SIMONNET, il me semble qu'ils pourraient l'un et l'autre retirer leur texte qui est repris dans le vœu que je viens de présenter.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Alors est-ce que M. Romain LÉVY est d'accord pour retirer le vœu ? Madame Danielle SIMONNET également ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Les vœux n^{os} 1 G et 2 G sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 G bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 38 G).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la Mission locale Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - A présent, nous passons au vœu n° 3 G relatif à la Mission locale de Paris.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI de l'U.M.P.P.A., pour une minute.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Madame la Présidente.

Suite au mouvement de grève suivi du 14 octobre dernier dans les Missions locales parisiennes, si on peut dire, car il n'y en a plus qu'une, tous syndicats confondus, on sait aussi que les Missions locales se sont vues confier le déploiement des emplois d'avenir. Nous avons voté d'ailleurs une délibération autorisant la mise en place de ce dispositif, qui mentionnait l'organisation d'un comité de pilotage pour suivre sa mise en œuvre.

Ce comité de pilotage devait réunir l'État, Pôle Emploi, la Mission locale de Paris et Cap Emploi. Il semble aussi, selon les agents, que les moyens actuels de la mission locale et des missions locales qui composent cette mission locale sont insuffisants pour assurer un service de qualité aux jeunes usagers.

D'autre part, les personnels des missions locales dénoncent une situation particulièrement aiguë à Paris du fait de la fusion en 2011 des cinq missions locales en une seule entité, et peut-être en raison d'un problème de management.

Nous savons aussi que les principales recettes de la mission locale proviennent des subventions de la collectivité parisienne, de la Région et de l'État et que le Département attribue une subvention de fonctionnement d'un peu plus de 3 millions d'euros par an à la Mission locale, soit 32 % de son budget 2013.

Nous demandons donc au Maire de Paris, au nom du groupe U.M.P., qu'il réunisse le comité de pilotage créé pour la mise en œuvre des emplois d'avenir afin de faire le point avec la Mission locale sur les difficultés qu'elle rencontre, qu'il adresse un compte rendu de cette réunion aux Conseillers de Paris, et qu'il adresse un bilan de la fusion des missions locales parisiennes intervenue en 2011 après concertation avec les personnels.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je me réjouis très sincèrement que M. GIANNESINI me donne l'occasion de rendre hommage à la Mission locale de Paris qui, sous la présidence d'Isabelle GACHET, avec son directeur général et ses agents, a à mettre en œuvre des missions qui sont lourdes et ambitieuses, mais les 157 salariés sont tout à fait à la hauteur, et je veux le dire solennellement, qu'il s'agisse du déploiement des emplois d'avenir ou qu'il s'agisse plus généralement de l'accueil des jeunes très nombreux qui s'adressent à la mission locale, ce qui est de leur part un véritable signe de confiance. Je peux même dire que le nombre de jeunes accueillis a augmenté de 7 %, et on devrait dépasser le nombre des 24.000 jeunes accompagnés en 2013, si la fin de l'année confirme cette tendance.

Merci, Monsieur GIANNESINI, de me permettre de souligner la mobilisation de la Mission locale de Paris.

Vous m'interrogez sur le comité de pilotage, dont vous semblez douter de l'existence. Je vous rappellerai que ce comité de pilotage rassemble l'État et la Ville de Paris. Une convention en la matière a été signée en février dernier. Ce comité rassemble la Mission locale de Paris, Cap Emploi, qui s'occupe plus spécialement des personnes en situation de handicap, Pôle Emploi et un certain nombre de services de la Ville.

Il s'est réuni pour la première fois le 14 février de cette année. Il a tenu sa quatrième réunion au mois de septembre. J'y étais personnellement. La prochaine réunion aura lieu le 18 novembre. Vous voyez donc que ce comité fonctionne. Dans l'intervalle, il y a un comité de suivi technique qui est animé par l'État et qui se rassemble tous les 15 jours.

Les élus peuvent être, et sont informés de toutes ces activités à chaque Comité parisien pour l'emploi, dont je rappelle que tous les groupes de la majorité et de l'opposition sont membres. Le prochain comité, qui se tiendra le 2 décembre, examinera en particulier l'activité de la Mission locale, et je vous invite, Monsieur GIANNESINI, à y assister vous-même ou à y déléguer un de vos collègues de façon à ce que vous ayez, contrairement peut-être à d'autres comités parisiens pour l'emploi, une information de première main.

Et puis, comme je l'ai promis lors du Conseil de Paris du mois d'octobre, à la 2e Commission, et j'espère que l'U.M.P.P.A. sera encore plus nombreuses à cette prochaine réunion que cela a été le cas jusqu'à présent, nous donnerons aussi des informations sur le pilotage de l'opération "emplois d'avenir".

En ce qui concerne le bilan de la fusion, je pourrais laisser la présidente de la mission locale, ma collègue et amie, Isabelle GACHET, en parler. Je peux vous dire que ce n'est pas simple de regrouper cinq structures, surtout dans un moment qui n'est pas un moment calme, puisque des missions nouvelles très importantes ont été ajoutées.

Il y a des tensions sur les locaux, il y a des tensions sur les moyens financiers ; je rappelle que l'Etat a décidé d'y basculer 10 millions d'euros de plus, pas seulement pour Paris mais pour l'ensemble des missions locales, donc il y a un certain nombre de tensions, cela est certain, mais je pense que tout ceci va dans le bon sens et le prochain Conseil d'administration, qui aura lieu le 10 décembre, et dont, je crois, vous faites partie, Monsieur GIANNESINI, vous rassurera complètement.

Je vous invite à retirer votre vœu, que je trouve sans objet. Sinon, je serai obligé de demander son rejet.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Ce vœu est-il retiré ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Juste un mot.

Je comprends, la fusion, cela ne se fait pas ainsi ; c'est moi-même qui avais proposé cette fusion, d'ailleurs, à l'époque, et je pense que c'est une bonne chose ; simplement, je voulais avoir des renseignements plus complémentaires, plus précis ; il m'en manque encore un peu.

Nous attendrons le prochain Conseil d'administration, auquel je participerai naturellement.

Pour l'instant, je ne retire pas mon vœu, je le maintiens.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DDEEES 122 G - Subvention (400.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la 2e chance de Paris" (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - A présent, nous examinons le projet de délibération DDEEES 122 G relatif à l'association "Ecole de la 2e chance de Paris", dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie SACHS, pour 5 minutes.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Madame le Président.

Mes chers collègues, se réunit aujourd'hui à Paris le second rendez-vous des dirigeants européens sur le chômage des jeunes.

Les indicateurs semblent s'améliorer légèrement, même si l'emploi des jeunes européens reste une réelle préoccupation. 7,5 millions de jeunes européens sans emploi ou formation, cela représente un coût économique exorbitant, que la Fondation européenne pour les conditions de vie et de travail évalue à 150 milliards d'euros par an de perte annuelle pour l'Union européenne.

Le problème de l'emploi des jeunes européens comme des jeunes français est très spécifique, à forte composante structurelle, et la solution ne repose pas sur la seule reprise de la croissance pour le résoudre.

De toute façon, ce type de politique relève, pour l'heure, du ressort exclusif des Etats, même si les fonds européens viendront renforcer les outils nationaux.

Or, le constat est que les emplois aidés, d'avenir, de génération, quels qu'ils soient, ne répondent que très partiellement aux besoins des jeunes et ne sont jamais suffisamment orientés vers le secteur privé.

Paris s'est néanmoins positionnée comme la première collectivité employeuse de contrats aidés. Ils sont 1.400 contrats aidés, 300 emplois d'avenir et 650 apprentis.

Or, selon nous, il conviendrait de mettre progressivement un terme aux programmes subventionnés, dispositifs qui ont tous montré leur inefficacité à réinsérer durablement les jeunes sur le marché de l'emploi.

Nous sommes de ceux qui pensent que ces mesures nuisent aux chances d'insertion stable, car les qualifications acquises sont trop faibles et ne correspondent pas forcément aux attentes du marché du travail.

Nous pensons, finalement, que ces emplois ont un effet stigmatisant et créent une sorte de double trappe à exclusion.

C'est pourquoi nous avons toujours soutenu les initiatives parisiennes sur l'accompagnement et la formation intensive des jeunes décrocheurs, et particulièrement le dispositif de l'Ecole de la 2e chance, notamment dans le cadre de la M.I.E. ad hoc.

L'Ecole de la 2e chance offre la possibilité d'un vrai retour à la qualification et à l'emploi, elle s'adresse à des jeunes âgés de plus de 18 ans, sortis du système scolaire depuis plus de deux ans, sans diplôme ni qualification, et plus particulièrement à ceux issus des quartiers "politique de la ville". Le taux de sorties positives atteint 66,5 % en 2012, ce qui est une réussite.

Le Gouvernement expérimente depuis le 2 octobre une "garantie jeunes", proposant un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au Revenu de solidarité active pendant les périodes sans emploi ni formation, versée, dans un premier temps, à 10 000 jeunes sélectionnés dans 10 territoires pilotes, mais dont Paris a été exclue.

Aussi, au nom du groupe U.D.I., nous proposons, pour Paris 2014, que tout jeune non qualifié au chômage depuis trois mois soit dans l'obligation de suivre une formation qualifiante d'une année et demie minimum, en contrepartie, par exemple, de l'accès à l'allocation jeunes de la Mairie de Paris.

En attendant, nous voterons pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SACHS.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Madame SACHS, je ne partage pas votre point de vue sur les contrats aidés, notamment pour les jeunes.

Le constat est que ces contrats aidés, bien sûr, sont accompagnés d'une formation professionnelle, et qu'en conséquence, lorsqu'ils sortent de ces contrats aidés, notamment, par exemple, on voit depuis quelques mois les emplois d'avenir, ces jeunes sont beaucoup plus à même de retrouver un emploi sur le marché du travail que lorsqu'ils n'ont pas pu bénéficier de ces emplois aidés. Ce sont des dispositifs qui fonctionnent.

J'ai organisé, en octobre, pour la deuxième année consécutive, une journée "passerelle pour l'emploi", qui est une journée qui met en relation des jeunes qui sont employés en contrats aidés, de différents types d'entreprises, notamment entreprises d'insertion, qui rencontrent des entreprises dites "classiques", pour pouvoir, justement, permettre à ces jeunes de pouvoir basculer sur un emploi classique ; c'est un peu la difficulté, parfois, ce n'est pas de trouver un emploi aidé avec une formation ad hoc dans des entreprises qui ont des compétences pour cela, mais, ensuite, de permettre à ces jeunes de pouvoir rentrer dans le marché du travail dit "plus classique".

C'est pourquoi j'ai organisé ces deux rencontres, au cours desquelles plusieurs centaines de jeunes ont trouvé un emploi durable, après avoir passé quelques mois sur des contrats aidés.

Preuve s'il en est, à travers ce type d'événement, que ces jeunes, à travers les contrats aidés, trouvent ensuite un emploi, parce que, justement, ils ont eu une formation sur leur lieu de travail.

Concernant l'Ecole de la 2e chance, effectivement, c'est un autre dispositif que les contrats aidés, en direction des jeunes, notamment ceux qui sont âgés de 18 à 25 ans et qui souhaitent reprendre une formation pour réacquérir des connaissances de base, que ce soit en mathématiques, en français, en informatique ou en connaissances générales, mais aussi en formalisant un projet professionnel, et, pour cela, ils bénéficient d'une succession de stages dans différentes entreprises qui leur permet de, progressivement, découvrir des métiers et confirmer leur projet professionnel.

Ce qui est important, c'est de proposer différents dispositifs, suivant l'endroit où les jeunes se sont arrêtés dans leur formation, que ce soit un arrêt très tôt dans la formation dès l'école, par exemple, on sait que beaucoup de jeunes décrochent dès le collège ou dès le lycée ; l'Ecole de la 2e chance leur permet d'avoir une deuxième chance de réacquérir des connaissances et de, ensuite, rentrer sur le marché du travail, et, par ailleurs, il y a un certain nombre de dispositifs en direction des jeunes, que ce soient des contrats aidés ou des emplois d'avenir, pour leur permettre de rentrer dans le monde du travail tout en recevant une formation.

C'est pourquoi je pense que l'ensemble de ces dispositifs est pertinent et fait ses preuves aujourd'hui sur le territoire de Paris.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 122 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 122 G).

Je vous remercie.

2013 DDEEES 125 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Toques et Partage" visant le développement de l'insertion par l'activité économique pour l'entreprise d'insertion "Manger".

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - A présent, nous examinons le projet de délibération DDEEES 125 G concernant l'association "Toques et Partage".

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci.

Plaisir et fierté, c'est le sentiment qui m'anime en vous présentant ce projet de délibération qui attribue une aide au démarrage à l'association "Toques et Partage".

Créée en 2010, avec l'ambition originale d'être parrainée par de grands chefs, notamment Christophe MICHALAK, "Toques et Partage" avait figuré parmi les lauréats de l'appel à projets "économie sociale et solidaire" que nous avons lancé avec le Département de Paris en 2010.

Permettre aux publics fragilisés de trouver ou de retrouver le chemin de la réussite, en étant accompagnés par des professionnels de renom, donner une chance à ceux qui en ont le plus besoin, telle est l'ambition de cette association, qui insère par l'activité économique les personnes éloignées de l'emploi, à travers leur formation, dans le secteur de la restauration traditionnelle haut de gamme.

Trois ans après, le volontarisme de notre collectivité a été couronné de succès, puisque le projet a vu le jour avec l'ouverture en avril dernier du premier restaurant dénommé "Manger", situé 24, rue Keller dans le 11e arrondissement.

Il s'agit donc du premier restaurant gastronomique d'insertion parisien et le résultat est à la mesure de l'ambition. D'ores et déjà, "Manger" compte parmi les meilleures tables de notre arrondissement et en sept mois, ce restaurant de 85 couverts sur 400 mètres carrés a embauché 9 personnes dont 6 en insertion.

Voilà en résumé une action exemplaire de ce que nous aimons en politique : la création d'un modèle durable et solidaire grâce à l'association originale du plaisir des uns et du travail retrouvé pour les autres.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie François VAUGLIN pour son intervention et son soutien à ce projet de délibération attribuant une subvention à l'entreprise d'insertion "Manger" située rue Keller dans le 11e arrondissement.

Je ne reviendrai pas sur les détails et les qualités de ce restaurant d'insertion gastronomique, même si quelques exemples de la carte pourraient vous intéresser, car c'est vraiment un très bon restaurant, mais mon collègue l'a déjà fait un petit peu. Je ne peux que vous inviter à vous y rendre.

J'en profite pour saluer le travail de Thierry MONASSIER et de Ferdinand FREDONIE qui sont à l'initiative et au pilotage de ce lieu unique à Paris. En effet, c'est le premier restaurant d'insertion gastronomique.

Vous aurez ainsi, si vous y allez, sous vos yeux et sous votre palais, la preuve qu'insertion rime avec chaleur, goût, solidarité et humanité.

Si aujourd'hui le taux de chômage parisien est passé en dessous du taux de chômage national et régional, ce n'est pas un hasard mais plutôt le fruit d'un travail coordonné avec, en premier lieu, mon collègue Christian SAUTTER mais aussi Gisèle STIEVENARD, Olga TROSTIANSKY, Claudine BOUYGUES et Fabienne GIBOUDEAUX.

L'insertion par l'activité économique contribue à ce bon résultat.

Depuis 2008, ce sont plus de 16.000 personnes qui ont retrouvé un emploi grâce à l'économie sociale et solidaire, et ce, par exemple, dans les quartiers politiques de la ville. Je prendrai comme exemple, puisqu'il est assez récent, les cuisines réhabilitées des foyers de travailleurs migrants qui sont en passe de devenir tous des entreprises d'insertion, ou les jardins et espaces vie de la Ville sur lesquels nous avons fait intervenir un certain nombre d'entreprises d'insertion.

C'est aussi parce que nous avons une réelle volonté politique qu'au cours des six dernières années, les clauses d'insertion dans nos marchés publics n'ont cessé de progresser. En 2012, ce sont plus de 800 personnes qui ont ainsi trouvé le chemin de l'emploi, soit plus de 700.000 heures travaillées.

Oui, c'est un choix de responsabiliser la commande publique et de permettre ainsi le recrutement d'un certain nombre de personnes en emplois aidés et, Madame SACHS, notamment des jeunes.

Notre politique en matière d'emploi a été inclusive. En témoigne le dispositif "Premières heures" voté il y a quelques semaines par notre Assemblée et qui permet aux plus désocialisés de reprendre pied dans notre société.

C'est donc avec enthousiasme que je propose de voter ce projet de délibération d'aide au démarrage au restaurant d'insertion "Manger" qui s'inscrit avec cohérence dans notre dispositif de lutte contre le chômage.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 125 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2013, DDEEES 125 G).

2013 DDEEES 140 G - Subventions (165.000 euros) et conventions à onze organismes lauréats de l'appel à projets 2013 pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 140 G : il s'agit de subventions et conventions à 11 organismes lauréats de l'appel à projets 2013 pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Madame la Présidente, mes chers collègues, comme nous l'avons vu, l'économie sociale et solidaire fait chaque jour la preuve de son utilité et de sa pertinence. Elle met notamment en œuvre des solutions innovantes, économiquement viables et répond à des besoins sociaux mal pourvus par les pouvoirs publics ou le secteur privé classique.

Les porteurs de projets de l'E.S.S. nous intéressent tout particulièrement car, bien souvent, ils sont attachés, et même issus, du territoire dans lequel ils interviennent et poursuivent une démarche de développement local qui a des retombées positives dans nos quartiers.

L'économie sociale et solidaire invente chaque jour de nouvelles façons de travailler, de nouvelles solutions, de nouvelles façons de collaborer et crée des espaces où salariés, usagers et collectivités publiques peuvent échanger.

Le Département de Paris a considérablement augmenté son soutien à l'E.S.S. depuis 2008, d'abord en soutenant financièrement des projets phares mais également en œuvrant pour une plus large reconnaissance des projets socialement innovants.

C'est ainsi que nous avons choisi de primer les organismes qui développent ces projets. Sous l'égide de Pauline VÉRON, que je salue chaleureusement, 11 projets seront ainsi distingués cette année.

Je souhaite, pour ma part, exprimer une certaine fierté, une certaine joie d'y voir figurer des projets auxquels je suis attachée, notamment parce qu'ils émanent d'associations du 20^e arrondissement.

J'insiste sur "Les Ateliers de Natéma" qui interviennent depuis plusieurs années auprès des jeunes en difficulté du quartier de La Réunion et font preuve d'une très grande inventivité en s'intéressant et en intéressant le public adolescent qu'il est toujours difficile de faire entrer dans des structures. Elles ont développé (ce sont essentiellement des femmes) un savoir-faire original et elles s'appuient sur les habitants du quartier.

Le soutien qui leur est apporté aujourd'hui et cette distinction contribueront à l'ouverture d'un café-jeu et participera à la création d'emplois.

L'association "Extramuros", également implantée dans le 20^e, s'est, quant à elle, distinguée par son action à la croisée des secteurs de l'animation, de l'insertion par l'activité économique et du réemploi qui lui permet de toucher un large public dans plusieurs quartiers du 20^e arrondissement et d'hybrider les ressources pour permettre la poursuite d'objectifs clés du développement local.

Enfin, je voulais saluer "Transport Challenger", toute jeune association qui projette à terme de se transformer en S.C.I.C., société coopérative d'intérêt collectif, et qui propose un service de transports innovants à destination des professionnels et des particuliers. L'originalité réside également dans la création d'emplois stables pour des personnes ayant été placées sous main de justice et qui pourront ainsi durablement réintégrer le marché de l'emploi.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Maire, chère Frédérique, oui, comme vous le soulignez, Paris soutient activement l'économie sociale et solidaire qui est un secteur dynamique et créateur d'emplois. Je rappelle que plus de 9 % des emplois à Paris relèvent de l'économie sociale et solidaire, soit plus de 150.000 salariés.

Alors, vous le savez, nous aidons les structures implantées depuis longtemps, mais nous donnons aussi un coup de pouce aux plus jeunes structures, aux plus innovantes, grâce à un appel à projet que sont les Trophées de l'économie sociale et solidaire de la Ville de Paris.

Les candidats ont envoyé leur candidature suite à l'appel à projets avant l'été et ont été ensuite identifiés grâce à cet appel à projets qui a reçu plus d'une quarantaine de candidatures.

J'ai présidé un jury composé de professionnels du secteur, qui a retenu 11 projets répondant à plusieurs critères : objectif non lucratif, professionnalisme, aide à la réinsertion, inscription dans une activité marchande.

J'ajoute que ces 11 projets répondent également à un souci de développement durable qui était le thème de l'édition 2013 des Trophées de l'E.S.S. L'année dernière, nous avons retenu le thème de la culture.

Ces 11 structures sont issues de tout le territoire parisien : le 11e, le 13e, le 14e, le 17e, le 18e, le 19e et bien entendu le 20e arrondissement, très représenté cette année.

Les lauréats sont des associations, des sociétés sociales, des entrepreneurs sociaux ou des entreprises d'insertion par l'activité économique qui ont en commun d'être rentables économiquement mais de placer le service rendu avant la recherche de profit.

Voici les noms de ces structures et je les félicite. A travers ce projet de délibération, nous leur attribuerons donc... ils seront donc officiellement lauréats de l'appel à projets de la Ville de Paris :

- La Réserve des Arts dans le 14e,
- ALINEA qui intervient sur le 19e et le 17e,
- Transport Challenger dans le 20e,
- Extramuros dans le 20e,
- Mezzanine Admin dans le 20e,
- Les Ateliers de Natéma dans le 20e,
- Emploi et Intérim dans le 19e,
- Solidarité étudiante, première coopérative d'étudiantes en France,
- Studio Carton dans le 13e,
- La Petite Rockette dans le 11e,
- RezoSocial dans les 18e et 19e arrondissements.

Chacun des lauréats pourra compter sur une aide technique et financière du Département de Paris, à hauteur de 15.000 euros chacun.

J'aurai le plaisir de leur remettre ce trophée, que voici en avant-première, fabriqué par une association qui a été lauréate l'année dernière de l'appel à projets, l'association "Talacatak", qui a créé ce modèle unique à partir de matériaux de récupération, de déchets locaux. Il s'agit de pieds de lits, de canettes de soda et de balais d'essuie-glace.

Voici le trophée de l'économie sociale et solidaire de la Ville de Paris fabriqué avec des objets recyclés. C'est ce que l'on appelle de l'économie circulaire.

Cet événement, au cours duquel je remettrai ces trophées en clôture du mois de l'Economie sociale et solidaire (puisque en ce mois de novembre nous sommes le mois de l'Economie sociale et solidaire), aura lieu à Paris au Palais Brongniart le 29 novembre à partir de 15 heures.

La cérémonie qui rassemblera plusieurs dirigeants de l'économie sociale et solidaire sera ouverte par le prix Nobel d'Economie Joseph STIGLITZ et je vous invite donc à tous venir, vous êtes tous bien sûr invités à ce grand événement de l'économie sociale et solidaire à Paris.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 140 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, merci. (2013, DDEEES 140 G).

2013 DDEEES 152 G - Subvention (58.465 euros et 20.000 euros) et signature d'une convention avec l'association "Coup de Main" (93300) pour le soutien de l'activité de sa recyclerie dans le 20e arrondissement.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 152 G et l'amendement n° 4 G pour l'association "Coup de Main".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Je souhaite rappeler que ce projet de recyclerie a été soutenu par la Ville pour être une réponse parmi d'autres aux problématiques posées par la présence régulière et croissante de vendeurs à la sauvette sur Paris et villes limitrophes, aux abords de certaines portes de Paris et plus particulièrement à la porte de Montreuil.

Vu l'absence totale de mesures gouvernementales pour lutter contre la précarité et la grande pauvreté et rehausser les minima sociaux, le problème va s'aggraver dans les mois et les années qui viennent.

Nous avons partagé le constat que le statu quo et la répression ne réglaient rien. On n'éradique pas la misère en réprimant les pauvres et on ne restaure pas un juste équilibre de l'espace public entre riverains, commerçants et biffins en envoyant de la police, au contraire, et on le constate dans le 20e où, à la différence du 18e et du 14e, il n'y a hélas pour l'instant aucune action menée de Carré des Biffins ni d'espace régulé et encadré. Sur le marché aux Pucés, la situation ne fait que s'aggraver.

Plus la répression sévit sur le boulevard de Ménilmontant et la porte de Montreuil, plus les revendeurs sont encouragés à se concentrer sur un même lieu, en ce moment près de 1.000 à la porte de Montreuil les vendredis, samedis, dimanches et lundis.

Je présente donc, avec Alexis CORBIÈRE, des amendements à la convention. Ils reprennent à la lettre les vœux et amendements votés par toute la majorité sur proposition des deux groupes E.E.L.V.A. et PCF/PG.

Parce que, dans la convention en l'état, les grands absents sont précisément les biffins ou, si vous préférez, les revendeurs à la sauvette, le projet, depuis le début, hélas, malgré les demandes répétées des associations et nos rappels, se fait sans eux et pourrait bien se concrétiser contre eux.

On nous promettait un projet contribuant à l'insertion par l'emploi des revendeurs pour désengorger les marchés de la sauvette.

Nous avons déjà alerté que 30 contrats d'insertion étaient une goutte d'eau, mais c'était déjà cela. Or, la convention ne précise même pas que l'association "Coup de Main" doit tenter de proposer ces contrats aux revendeurs.

Suite à nos demandes, vous aviez soutenu l'idée que l'association se devait de construire son projet avec les associations de biffins telles que "Amélior" ou "Sauve qui peut". Or, elles n'ont, dans les faits, absolument pas été associées malgré leurs demandes répétées.

Comme le demandaient nos amendements et vœux précédemment adoptés, nous rappelons la nécessité que le projet de recyclerie expérimente, intègre un espace de vente directe afin de permettre aux vendeurs à la sauvette et aux acheteurs d'y développer leurs activités en toute légalité, en lien avec ces associations, l'expérimentation avec ces associations de l'espace de vente directe pouvant se faire soit par le prêt d'un espace de vente dans la boutique soit par la rémunération des objets apportés à la recyclerie sous la forme d'un biff-converter.

Cette idée essentielle doit être intégrée dans la convention. Sans cela, que devient le projet ?

D'abord, un gouffre financier qui, en aucun cas, n'impactera la situation des marchés à la sauvette. C'est près d'un million d'euros, 827.215 euros pour être exacte, qui sont consacrés depuis le début à ce projet, quand le Carré des Biffins du 18e, lui, ne coûte que 300.000 euros par an pour 100 places de biffins gérées avec suivi social par

l'association "Aurore" ou bien les 50 places dans le marché aux Puces de la porte de Vanves, eux, sont directement impactés et pris en charge dans le cadre de la convention.

Ce projet pourrait devenir en plus un projet anti-biffins. L'association collectera les objets que les biffins chinent à leur place et les revendra à leur place. La recyclerie occupera l'espace public de la porte de Montreuil pour y empêcher les biffins de s'y mettre, mais vous savez comme moi que cela ne fera que déplacer le problème.

Je tiens par ailleurs à souligner que le projet de ne réserver qu'un local de 95 mètres carrés pour organiser le tri et la réparation des objets me semble être une aberration. Qu'est-ce qui pourra donc être fait dans un si petit espace ?

Il y a, mes chers collègues, un enjeu écologique à ce projet : réduire nos déchets, leur donner une seconde vie, encourager un mode de vie alternatif au consumérisme qui recherche à imposer la course à l'accumulation de biens dont l'obsolescence est programmée.

Mais, alors, valorisons ces nouveaux métiers, permettons aux nouveaux salariés du recyclage de s'impliquer dans une coopérative et non de se retrouver simplement exploités et sous-payés d'une association subventionnée qui n'a aucune obligation de les impliquer vu ce que nous écrivons, pour l'instant et pour l'heure, dans nos conventions.

Sans cela, ce projet pourrait bien correspondre finalement à une substitution via les contrats d'insertion aux missions des agents de la Ville du secteur du nettoyage, pour le bonheur des entreprises comme Derichebourg car, in fine, parmi les objets collectés, d'importants tonnages finissent quand même dans leurs bennes et, d'ailleurs, on aimerait avoir connaissance des sommes auxquelles cela correspond, in fine.

Nous attendons donc de connaître l'avis définitif de l'Exécutif pour préciser notre vote sur ce projet de délibération relatif aux amendements que nous avons proposés, afin que la convention soit conforme aux vœux que nous avons déjà eus précédemment dans cette Assemblée, qu'il s'agisse notamment des votes de février dernier ou des votes encore antérieurs sur ce même sujet.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vais vous apporter quelques éléments de réponse.

Je crois que ce qui est très important dans ce type de projet, c'est tout ce que l'on peut imaginer comme solutions d'insertion pour toutes les personnes en grande difficulté et on sait que les conditions de vie souvent précaires des personnes concernées, dont la situation administrative rend parfois difficile l'accès à l'emploi de droit commun, complexifient ces modalités de prise en charge et nous imposent d'inventer des solutions originales.

Alors, pour ce qui concerne ce projet de ressourcerie-recyclerie qui est porté par l'association "Emmaüs Coup de Main", je voulais souligner le grand engagement de la maire du 20^e arrondissement, Frédérique CALANDRA, dont les interventions décisives ont permis de voir ce projet se concrétiser tout prochainement.

On a le chantier du lieu d'apport volontaire, porte de Montreuil, qui avance à présent rapidement pour une ouverture en début d'année prochaine et le projet avance également du côté de la porte de la Chapelle où le Département a mis à disposition des locaux pour la recyclerie. On a 30 contrats d'insertion qui pourront donc être signés dans les mois qui viennent, dont 18 en tout début d'année.

Au-delà de l'espace de vente directe de la rue Saint-Blaise, dont la mention va être rajoutée à ce projet, qui va permettre à des vendeurs d'exercer leur activité dans un cadre protégé, le projet de "Coup de Main" va conduire vers l'insertion professionnelle, sur la durée, des personnes qui trouvaient difficilement leur place dans des dispositifs existants.

Donc, ce que je voulais vous proposer, c'est de voter ce projet de délibération en acceptant l'amendement de Mme SIMONNET dont je propose de modifier légèrement la formulation.

Plutôt que de parler "d'objets issus de la vente à la sauvette" qui pourraient être vendus dans l'espace de vente directe, il me semble préférable de parler "d'objets issus de la récupération", pour éviter peut-être toute ambiguïté sur la nature des objets.

Je vous propose à la fois de voter ce projet, de voter cet amendement proposé par Mme SIMONNET que je réamende oralement et, ainsi, de pouvoir voter ce projet dans les meilleures conditions.

Monsieur GAREL, vous avez la parole, puis Mme SIMONNET.

M. Sylvain GAREL. - Il y a une explication de vote.

Fabienne GIBOUDEAUX, élue du 20e arrondissement, va la faire pour notre groupe.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - J'aurais voulu avoir la réponse de Danielle SIMONNET sur la proposition qui est faite, d'abord, et ensuite je ferai une explication de vote.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Si j'ai bien compris les échanges antérieurs, il y a donc bien deux amendements à la convention qui sont intégrés dans une formulation un peu différente de celle que je proposais à travers le vœu, mais qui intègrent bien à la fois le fait que, dans les contrats d'insertion, on incite l'association à rechercher plus particulièrement, à voir auprès de celles et ceux qui revendent des objets issus de la chine, je ne sais plus le terme exact que vous avez précisé et, deuxième amendement à la convention, le fait que l'on insiste sur le fait que l'association doit bien faire évoluer le projet, comme nous l'avons voté précédemment, pour qu'il y ait un espace, soit de vente directe, et pas de vente directe simplement aux Parisiennes et aux Parisiens mais dans lequel les biffins, et vous les appelez comme vous le souhaitez, puissent revendre directement, ou bien puissent récupérer dans le cadre d'un biff-converter des objets qu'ils ramènent. On est bien d'accord qu'il y a ces deux amendements dans la convention ?

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Il y a les deux.

Madame Fabienne GIBOUDEAUX...

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - S'il y a ces deux amendements intégrés avec la nouvelle formulation pour les vendeurs à la sauvette, notre groupe donnera un avis favorable avec les amendements que vous proposez.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Tout à fait. En termes de vocabulaire, avant de redonner la parole à Mme CALANDRA, on est d'accord que ce n'est pas de la vente à la sauvette mais des objets issus de la récupération. C'est ce que j'ai proposé en amendement oral.

Mme CALANDRA a la parole.

Mme Frédérique CALANDRA. - Oui, parce que je vois mal la Ville de Paris légaliste, comme l'a rappelé le Maire de Paris, pouvoir complètement accréditer la vente à la sauvette.

Je rappelle qu'il y a un espace de vente prévu par l'organisation que nous avons mise en place, qui est à Saint-Blaise, qui existe déjà et qui est ouvert depuis plusieurs mois. C'est un espace de vente prévu à cet effet.

L'espace de vente existe bien, il y a un espace de stockage dans le 18e et il y a une ressourcerie-recyclerie à la porte de Montreuil. C'est ainsi qu'a été prévu le projet et c'est ainsi qu'il fonctionnera.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Tout à fait, Madame CALANDRA, vous avez raison de réinsister sur ce que j'ai dit tout à l'heure en parlant effectivement de cet espace rue de Saint-Blaise. Vous avez raison de le redire et réaffirmer.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - On est bien d'accord que l'espace de vente directe aux Parisiennes et aux Parisiens est prévu depuis le début. Ce que nous demandons avec Fabienne GIBOUDEAUX, dans l'ensemble des vœux que nous avons présentés auparavant et qui a été adopté, c'est bien qu'il y ait une autre nature de vente directe qui permette aux revendeurs de pouvoir revendre directement leurs objets.

Avec cet amendement, en espérant que cette fois-ci c'est bien clair entre nous, s'il est bien intégré, nous voterons le projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Mme CALANDRA a la parole.

Mme Frédérique CALANDRA. - Ceci s'appelle un carré des biffins, il a toujours été entendu que c'était hors de question qu'il y en ait un à la porte de Montreuil. Cela a été clairement dit. Pardonnez-moi, Madame SIMONNET et Madame GIBOUDEAUX, il existe des populations qui s'appellent les habitants, et ces gens ont été consultés et associés à ce projet dans le cadre d'une réunion de concertation à laquelle, certes, Madame SIMONNET, vous n'avez pas participé mais j'y étais, avec les conseillers de quartier, avec les membres des associations de riverains,

avec les commerçants sédentaires et non-sédentaires, c'est-à-dire les puciers, que l'on ne peut pas soupçonner non plus d'être, si j'ose dire, des nantis, avec les membres du Conseil municipal qui avaient joué le jeu.

Il avait été clairement dit et le projet a été exposé à la population du 20e arrondissement, et il y avait aussi des habitants de Bagnolet et de Montreuil, et il était très clair que l'espace de vente est celui que nous avons déjà ouvert à Saint-Blaise, qui fonctionne depuis plusieurs mois, et qu'à la porte de Montreuil c'était une recyclerie.

Quand on propose des choses à la population, on tient ses engagements, on ne raconte pas des carabistouilles pour revenir ensuite sur des accords. Vraiment, on fait un métier, si tant est que c'en est un, sérieux, du moins je l'espère. Cela s'appelle élus, et élus cela veut dire que l'on tient ses engagements devant la population.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Pour que tout le monde soit d'accord, je vais...

Mme Danielle SIMONNET. - Ce n'est pas un métier !

C'est ce que l'on a voté au Conseil de Paris.

Mme Frédérique CALANDRA. - Avec vous, c'est un sacerdoce, cela est sûr !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vais lire la proposition d'amendement et après tout le monde prendra ses responsabilités par rapport au vote.

Je confirme les propos de Mme CALANDRA sur la rue Saint-Blaise et je vais relire les articles. Ensuite on s'arrête de discuter et on vote.

Article 1er : Après le fonctionnement du projet de recyclerie fondé sur le recrutement de personnes en grande difficulté, ajouter : "vivants de la vente non pas à la sauvette mais d'objets issus de la récupération".

Remplacer "il s'articule au travers de quatre fonctions" par : "il s'articule au travers de cinq fonctions".

Puis ajouter : "un espace de vente directe pour la population vivant de la vente". On enlève : "à la sauvette, expérimentée avec elle, soit par le prêt d'un espace de vente dans la boutique, soit par la rémunération". Donc c'est enlevé. C'est donc : un espace de vente directe pour la population vivant de la vente des objets apportés à la recyclerie.

Article 2 : après l'association s'engage à poursuivre son projet de création de recyclerie, ajouter : "pour contribuer à insérer professionnellement et socialement la population vivant de la vente, non pas à la sauvette mais d'objet issus de la récupération". Et je redis et je soutiens les propos de Mme CALANDRA : sur l'espace de la rue Saint-Blaise.

Maintenant, je passe au vote.

Est-ce que les propositions d'amendements sont claires ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement tel que je viens de le formuler.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement amendé est adopté avec des abstentions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 152 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DDEEES 152 G).

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq minutes, est reprise à seize heures cinquante-huit minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous poursuivons nos travaux.

2013 DVD 178 G - Avenant n° 1 au protocole-cadre et de la convention de financement n° 2 relatifs au prolongement de la ligne de métro 14 de Saint-Lazare à mairie de Saint-Ouen.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons en 3e Commission, le projet de délibération DVD 178 G qui est le prolongement de la ligne de métro 14 de Saint-Lazare à la mairie de Saint-Ouen.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame le Président.

Ce projet de délibération est l'occasion de revenir sur un projet majeur pour le Grand Paris, pour Paris et pour le 17e arrondissement, puisqu'il s'agit des procédures de financement de prolongement de la ligne 14. Vous le savez, c'est une opération majeure du plan de mobilisation, au titre entre autres de la désaturation de la ligne 13, avec quatre nouvelles stations : Cardinet pour laquelle je me suis tant battue, porte de Clichy, Clichy-Saint-Ouen et la mairie de Saint-Ouen.

L'objet de ce projet de délibération par ailleurs est double. D'une part, il s'agit d'acter un changement de taille, en votant un avenant au protocole-cadre qui prévoit un financement complémentaire de la société du Grand Paris à hauteur de 348 millions d'euros, en substitution de la part régionale qui elle sera redéployée sur d'autres opérations du plan de mobilisation des transports.

Cette démarche doit nous inciter à la plus grande vigilance sur le respect des engagements de chaque collectivité et de chaque institution. Je suis d'ailleurs intervenue en ce sens lors de la dernière séance du Conseil régional ainsi qu'au Syndicat des transports d'Ile-de-France, et je ne saurais y voir un désengagement de la part de la Région, mais bien un ajustement comme cela a été présenté.

D'autre part, dans ce projet de délibération, il est demandé au Conseil de Paris de voter une deuxième convention de financement, permettant de lancer les travaux de gros œuvre du tunnel qui, je le rappelle, aura une longueur de 5,8 kilomètres ainsi que celle des quatre stations du site de maintenance permettant ainsi d'inscrire cette opération dans une phase clairement opérationnelle.

Sur ce point, je souhaite attirer à nouveau votre attention sur les nuisances inévitables et inhérentes à tout chantier de cette envergure.

Une enquête parcellaire relative au projet d'acquisition d'emprise en tréfonds a eu lieu du 23 septembre au 21 octobre, et les riverains concernés par le passage du tunnel ont pu alors exprimer leurs attentes ou leurs inquiétudes.

A ce stade, je ne doute pas que tout soit mis en œuvre pour limiter autant que faire se peut les nuisances. Au vu d'ailleurs de la profondeur du passage, cela devrait être le cas.

Mais au-delà d'éventuelles nuisances liées au tunnel lui-même, il faudra veiller évidemment à limiter au maximum celles prévues en surface.

Je pense bien sûr aux circulations de camions, très nombreux chaque jour, amenés à évacuer les gravats extraits au niveau du futur tunnelier. J'ai évidemment fait part de ma préférence pour l'utilisation du fret, option de bon sens, puisque le chantier se trouve près des voies ferrées. À ce jour, malheureusement, je n'ai aucun retour de la Mairie de Paris incitant les opérateurs à justement choisir cette option.

Au-delà de ces considérations techniques, je ne reviendrai pas sur l'utilité même de ce prolongement, tant pour la désaturation si attendue de la ligne 13 que pour la desserte du futur quartier des Batignolles, avec au Nord, vous le savez, l'arrêt de la porte de Clichy au pied du Tribunal de grande instance et puis au Sud, comme je le rappelais à l'instant, l'arrêt du Pont-Cardinet qui, lui, permettra de desservir le quartier Pereire-Saussure et de bénéficier d'une desserte optimale sur ce nouveau secteur.

Permettez-moi néanmoins d'insister une fois encore sur la nécessité de veiller au respect du calendrier d'avancement de ce projet. Le projet de délibération le rappelle : la mise en service est prévue à l'horizon 2017. C'est

une nécessité absolue car vous le savez, la Cité judiciaire ouvrira alors ses portes et l'on ne saurait imaginer que les transports ne soient pas au rendez-vous. Dois-je rappeler que nous attendons là près de 9.000 visiteurs par jour ? Néanmoins, si je me permets d'insister sur le calendrier, c'est qu'il a déjà été évoqué dans d'autres instances et que je ne voudrais pas que les fluctuations qui ont parfois été données se réalisent.

C'est pourquoi je vous remercie de nous apporter les précisions souhaitées à ce stade de l'engagement de ce chantier.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame KUSTER.

M. BARGETON va vous rassurer.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Maire, sur ce projet extrêmement important dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans ce Conseil, je suis heureux de constater qu'il avance concrètement, puisque vous-même, Madame la Maire, vous parlez de travaux.

On voit bien que l'investissement qui avait été annoncé se réalise. En témoignent les projets de délibération que nous avons à examiner.

Je vous rappelle que la R.A.T.P. est maître d'ouvrage du projet. Elle seule, d'ailleurs, maîtrise le planning. De ce fait, je ne peux que me fier à ce que le président MONGIN, le président de la R.A.T.P., a dit la semaine dernière lors de son audition par le conseil du S.T.I.F., à laquelle vous assistiez. À ce jour, les services n'ont rien remonté au président de la R.A.T.P. Rien n'indique donc que le projet soit en retard. Il faut bien sûr être toujours extrêmement vigilant sur des projets de cette envergure.

Sur ce projet d'ailleurs, le Département n'a jamais failli, et continue de tout mettre en œuvre pour faciliter son déroulement.

Il faut rappeler, ne vous en déplaise, que c'est quand même bien le Maire de Paris et Annick LEPETIT qui ont obtenu que la station Pont-Cardinet figure dans le projet, et la Ville s'est engagée à apporter 286 millions d'euros - c'est de l'argent sonnante et trébuchante - au projet de prolongement et aux adaptations. Vous verrez au budget 2014 que les engagements de la Ville sont tenus et que ce sera bien ce Conseil général qui aura lancé ce projet.

S'agissant des nuisances liées au tunnel ou en surface, je suis d'accord avec vous : il faut être vigilant et prudent.

Nous nous battons pour que R.F.F. se bouge pour réactiver la petite ceinture, et je continuerai à me battre pour que ce projet se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Voulez-vous ajouter un mot, Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Concernant le calendrier, c'est important. En effet, au S.T.I.F., M. MONGIN nous avait rassurés. Je préfère que l'on soit tous sur la même longueur d'onde. Mais il y a un moment, Monsieur BARGETON... il y a des choses que je ne peux pas entendre parce que ce sont des mensonges ! Vous ne pouvez pas dire que le Maire de Paris et Mme LEPETIT ont porté un arrêt Cardinet puisqu'ici, en séance, Mme HIDALGO a refusé cet arrêt, disant qu'il y avait le tramway qui desservait ce secteur.

S'il vous plaît, qu'on arrête une bonne fois pour toutes. Je me suis battue pour cet arrêt, et arrêter d'essayer de récupérer quelque chose où pour le coup, vous n'êtes pour rien ! Acceptez de temps en temps que les élus d'opposition fassent aussi leur job et se démènent au plus haut niveau. À l'époque, c'était M. SARKOZY et cela a été décidé dans le cadre du Grand Paris, Monsieur BARGETON, donc ne mélangez pas les dossiers, s'il vous plaît !

Je regrette, à un moment, il y a une rigueur, une éthique et on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. C'est impossible, et vous regarderez à l'époque les débats... Oui, Monsieur BARGETON, vous n'étiez pas élu en charge des déplacements à l'époque, et vous n'étiez peut-être pas dans l'hémicycle quand Mme HIDALGO a refusé que ce

soit inscrit, me rappelant que c'était le tramway qui allait desservir ! Cette méconnaissance du dossier est tout simplement inadmissible. C'est pourquoi je reprends la parole parce qu'il y a un moment où la mauvaise foi n'est absolument pas acceptable parce que cela s'appelle du mensonge !

M. Christian SAUTTER, président. - Je crois qu'il serait sage de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 178 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 178 G).

2013 DVD 201 G - Conventions avec la Région Ile-de-France et le S.T.I.F. concernant l'amélioration des correspondances au sein du bipôle gare de l'Est - gare du Nord.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à une étude sur la fusion et le prolongement de lignes de métro 3bis et 7bis.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 201 G avec le vœu n° 5 G qui lui est associé. Il s'agit d'améliorer les correspondances au sein du bipôle gare de l'Est - gare du Nord.

Il y a deux inscrits : M. NAJDOVSKI, pour 5 minutes, et Mme Laurence DOUVIN, pour 5 minutes.

M. BARGETON répondra.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI. - Merci, Monsieur le Président.

Je serai relativement bref, tout d'abord pour saluer ce projet de délibération qui a pour objet d'améliorer les relations entre les deux gares majeures de Paris que sont la gare de l'Est et la gare du Nord, et pour présenter rapidement mon vœu qui vise à ce que, dans le cadre des études de faisabilité pour l'amélioration de ce bipôle, soit étudiée la faisabilité d'un prolongement de la ligne 7 bis, qui s'arrête aujourd'hui au métro Louis-Blanc, de manière à ce qu'elle puisse être raccordée à ce bipôle, soit du côté de Château-Landon-gare de l'Est, soit du côté de gare du Nord-Magenta.

Deuxième aspect de ce vœu, c'est que puisse être également étudiée la fusion des lignes 3 bis et 7 bis du métro. Je sais que c'est une question que M. BARGETON a à cœur aussi de faire avancer, ce qui pourrait donner lieu à la création d'une nouvelle ligne du métro parisien dans le Nord-Est de la Capitale. Le raccordement de cette nouvelle ligne à ce pôle de transports majeurs de la gare de l'Est et de la gare du Nord serait extrêmement favorable, notamment par exemple pour la desserte de l'hôpital Robert-Debré, situé à la porte du Pré-Saint-Gervais.

Voilà le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Pour Mme DOUVIN, vous pourriez faire un peu plus de silence car notre hémicycle est assez bruyant.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit donc d'une convention destinée à améliorer les correspondances entre deux gares : la gare de l'Est et la gare du Nord.

Le rôle de ces deux gares ces dernières années s'est beaucoup développé.

Il est donc devenu tout à fait nécessaire de réaliser les conditions d'une meilleure synergie entre elles deux. C'est un dossier de faisabilité qui doit être effectué.

Il est confié au Département de Paris en partie en ce qui concerne le comptage des piétons et des véhicules, les simulations de circulation à l'état actuel et à l'état futur.

À la S.N.C.F. est confiée la réalisation de l'étude des circulations à l'intérieur des deux gares et le diagnostic des abords de la gare et du stationnement des taxis.

C'est pourquoi il est nécessaire de faire un certain nombre de commentaires sur ces points.

Si les améliorations qui sont prévues concernant la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite en particulier, et l'amélioration de l'information des voyageurs franciliens sont tout à fait pertinentes et nécessaires, il manque à ce projet de délibération d'insister sur certains points.

En effet, d'abord, l'accès en voiture particulière ou en taxi pour la gare du Nord, l'accès par le boulevard Magenta est tout simplement une horreur. Ceci s'est déclaré dès le début des aménagements voulus par la Municipalité parisienne. Il y a eu des encombrements incessants constatés. Le tout a été répété ici sans aucun changement. Pour la première gare d'Europe, c'est tout à fait insupportable.

En ce qui concerne les taxis, le stationnement, la pause, la prise en charge des passagers, les espaces et les installations prévus sont largement insuffisants.

Les taxis sont un mode de transport collectif à usage personnel très sollicité, notamment par les voyageurs munis de bagages, ce qui est quand même assez fréquent quand on dépasse les frontières de l'Île-de-France. Ils sont aussi, et je le rappelle, un mode très utilisé par les étrangers qui arrivent dans notre pays, et on ne peut nier l'importance de la qualité de l'accueil qui doit leur être fourni alors.

De même, le stationnement des autocars n'est pas bien résolu, non plus que celui des vélos, qui restent à aménager en fonction des besoins.

Le projet immobilier "Balcon vert" est, paraît-il, abandonné ou, du moins, le semble-t-il. Nous aimerions donc savoir ce qu'il en est du lien piétonnier souterrain qui a été prévu entre les deux gares. Qu'en est-il advenu aujourd'hui ?

Les préconisations attendues doivent être déclinées sur une longue période de temps : entre 2014 et 2030.

Il y a un absent dans ce projet, un absent dont nous déplorons vivement qu'il ne soit même pas évoqué : il s'agit de la liaison prévue avec l'aéroport de Roissy. Je rappelle que le départ de cette liaison était fixé à la gare de l'Est et, en raison du trafic que l'on peut attendre d'une liaison comme celle-ci avec notre aéroport principal, il est certain que les flux et les circulations des voyageurs, des accompagnateurs et des moyens de transports utilisés seront plus qu'importants. Nous sommes donc étonnés qu'il n'en soit pas question et aimerions avoir des explications à ce sujet.

Pour conclure, je dirai que, s'agissant d'un pôle de transports vraiment majeur pour notre métropole, nous demandons qu'il soit tenu compte des besoins d'aujourd'hui et de ceux de demain, et ceci, pour toutes les catégories de voyageurs sans exception, tant il est essentiel que ce niveau de trafic soit facilité.

Enfin, ces réalisations doivent s'insérer dans le cadre d'une nouvelle synergie des deux gares dans un projet urbanistique de développement urbain qui fassent d'elles non seulement un point d'entrée et de sortie pour les voyageurs mais aussi des éléments centraux d'une vie locale à la fois multimodale et multifonctionnelle.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je vais demander à M. Julien BARGETON de répondre à l'orateur et à l'oratrice, et de préciser la position de l'Exécutif sur le vœu n° 5 G.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Je vous remercie.

Effectivement, ce projet de délibération est très important, puisqu'il s'agit d'améliorer les correspondances au sein du bipôle gare de l'Est-gare du Nord, de regarder tout ce qui concerne :

- la valorisation des parvis des gares au profit des piétons,
- la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- l'opportunité de créer à terme un ou plusieurs liens lisibles, accessibles et sécurisés entre la gare de l'Est, Château-Landon et la gare du Nord-Magenta,
- la modification des usages des gares routières, avec les perspectives de développement urbain en termes de bâti, d'espaces verts, de lisibilité des installations, etc.,
- et l'amélioration de l'information des voyageurs franciliens.

C'est donc un projet d'envergure, extrêmement important pour notre Capitale. Nous devons regarder les options à court, moyen et long termes, d'un point de vue extrêmement complet.

Alors, pour répondre à Mme DOUVIN sur certain des points... des questions qu'elle a posées, s'agissant des taxis, nous travaillons avec la Préfecture de police, la mairie du 10e et les taxis pour améliorer la desserte de la gare du Nord et le fonctionnement du parvis. De nouvelles places de dépose-reprise, des places de stationnement et des facilités d'accès au parvis ont été aménagées pour les taxis en 2013. Des emplacements rue de Dunkerque, entre le boulevard de Denain et la rue de Compiègne, ont été transformés en zones pour taxi. Le sens de circulation de la rue de Compiègne a été inversé pour permettre la création d'une station de taxis supplémentaire et la rue Ambroise-Paré, qui était accessible aux véhicules d'urgence pour accéder au boulevard Magenta, a été également autorisée aux taxis.

Donc, un certain nombre de décisions ont été prises. J'en parle régulièrement d'ailleurs au sein du Comité taxi. S'il faut regarder des évolutions nouvelles possibles, j'y suis tout à fait favorable.

S'agissant du boulevard Magenta, je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait depuis son réaménagement. Plusieurs ajustements ont permis d'améliorer la situation. Il y a eu une modification à plusieurs carrefours pour augmenter la capacité d'écoulement. Avec le Mobilien 26, la suppression du couloir de bus à contre-sens, rue Lafayette, une phase de feux a été supprimée au carrefour Magenta-Lafayette. Et puis, il y a eu l'inversion du sens de la rue de Chabrol qui a permis, là encore, de supprimer une phase de feux.

Par ailleurs, la signalétique des pistes cyclables a été renforcée.

Donc, on peut encore améliorer. Des choses ont été faites mais il n'est pas possible de dire qu'absolument rien n'a été fait. De même, pour les vélos, il y a un stationnement abrité vélos qui est bien prévu et réalisé. S'il faut augmenter la capacité d'accueil, pourquoi pas, mais vous voyez que les questions que vous posez sont largement prises en compte.

Je passe au vœu de M. NAJDOVSKI.

Vous proposez de rassembler les lignes 3 bis et 7 bis, par une remise...

Ah oui, pardon !

Sur C.D.G. Express, excusez-moi, tous les modes sont regardés. L'étude permet de regarder toutes les correspondances éventuelles et, évidemment, la question du C.D.G. Express sera regardée. Ce sont bien tous les modes confondus qui seront regardés. Il n'y a pas eu d'approche mode par mode.

Excusez-moi d'avoir oublié ce point !

Sur le vœu relatif aux lignes 3 bis et 7 bis, vous proposez de rassembler ces lignes par une remise en service de l'ancienne voie des Fêtes qui relie les deux lignes sous le 19e arrondissement et qui est aujourd'hui utilisée seulement pour les besoins internes à la R.A.T.P.

Je suis heureux que vous vous fassiez l'écho d'une proposition que je soutiens personnellement. J'ai d'ailleurs publié un article sur ce sujet en janvier dernier. J'ai le sentiment qu'il ne vous a pas échappé et que cela explique aussi pourquoi cette proposition apparaît dans nos débats aujourd'hui.

Une étude avait été menée par la R.A.T.P. et le S.T.I.F. à la demande de la Ville en 2004 sur ce projet. Il avait alors été établi que sa rentabilité n'était pas avérée.

Repartant de cette étude et pour donner une autre envergure au projet, j'ai proposé que les lignes 3 bis et 7 bis soient étendues, d'une part, à la gare Magenta, en relation avec les gares du Nord et de l'Est au Nord et à la gare de

Bercy, voire jusqu'à Bercy-Charenton au Sud. La faisabilité de ces prolongements reste, certes, à démontrer, mais ils permettraient de desservir des secteurs de Paris fortement peuplés avec de nombreux emplois.

Personnellement, je suis convaincu que cette nouvelle configuration est de nature à donner une tout autre crédibilité à ce projet. Il faut cependant reconnaître que, dans la masse de projets actuellement inscrits dans les documents de programmation, cette proposition ne figure pas dans les priorités chez nos partenaires à la Région et au S.T.I.F.

J'ai néanmoins pu obtenir, là aussi en m'impliquant personnellement, qu'il figure dans le Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

J'émet donc, bien évidemment, un avis favorable sur votre vœu et je m'engage à solliciter auprès du S.T.I.F. le lancement d'une nouvelle étude sur le périmètre élargi que je propose et peut-être alors que nous ferons sortir ensemble les fantômes de la mystérieuse station Haxo.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

M. NAJDOVSKI veut rajouter un mot.

Vous n'allez pas retirer votre vœu, alors qu'il y a un avis favorable ?

M. Christophe NAJDOVSKI. - Non, Monsieur le Président.

Je remercie M. BARGETON de donner un avis favorable à ce vœu. Je voudrais simplement préciser que la question de la fusion des lignes 3 bis et 7 bis ne date pas d'aujourd'hui et qu'elle avait déjà été portée par notre collègue Denis BAUPIN et aussi par les militants écologistes du 20e depuis un certain nombre d'années.

M. Christian SAUTTER, président. - Querelle de paternité !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 G, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 39 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 201 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 201 G).

2013 DDEEES 111 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées à la 7e promotion 2013/2014.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant en 5e Commission le projet de délibération DDEEES 111 G. Il s'agit d'accueillir des volontaires et de financer leur formation, et de leur assurer des prestations. Il s'agit de la 7e promotion 2013-2014 du service civique.

C'est Mme Laurence GOLDGRAB qui intervient, maximum 5 minutes, et c'est Mme STIEVENARD qui répond.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Président, merci.

Mes chers collègues, le dispositif du service civique mis en place par le Département depuis 2007 est un formidable vecteur en faveur de l'engagement citoyen. Toutes les formes de cet engagement au service du bien commun doivent être soutenues, car il permet d'offrir à chacun les conditions de son émancipation, de sa participation à la vie de la cité et de s'y sentir respecté et intégré.

L'autre aspect important du service civique est qu'il permet à des jeunes de découvrir un milieu professionnel, d'acquérir de l'expérience. Ils peuvent, à travers un certain nombre de postes proposés par la Ville, s'investir dans des missions de lien social contribuant à faire de Paris une capitale solidaire.

Les volontaires peuvent réaliser leur service civique dans des domaines aussi divers que la solidarité avec les personnes âgées, la prévention et l'information en matière de santé publique, l'éducation ou encore la solidarité internationale.

Le Département a marqué sa volonté en développant sans cesse les domaines de mission proposés, puis en améliorant et amplifiant la possibilité de s'engager dans ce qui est advenu par la suite le service civique.

Sur l'année 2012-2013, 184 volontaires ont été accueillis au sein de services municipaux et, depuis 2007, ce sont 850 jeunes que la Ville a reçus. C'est une bonne nouvelle !

Ce nombre va encore augmenter pour la période 2013-2014, car l'Agence du service civique a donné son agrément pour le recrutement d'un nouveau groupe de 218 volontaires et les besoins sont là. Ils pourront être accueillis sur de nouvelles missions dans le domaine de la démocratie locale ou encore de la lutte contre la rupture numérique.

L'Etat prenant en charge la totalité de l'indemnisation des volontaires, le coût pour la collectivité ne s'élèvera qu'à 675 euros environ par jeune pour les frais de formation et d'accès aux restaurants municipaux.

Je tenais donc à souligner les efforts du Département en la matière pour arriver à impliquer les jeunes de 18 à 25 ans dans ce dispositif. Nous espérons que ces efforts continueront et s'amplifieront dans le futur.

C'est pour nous, Radicaux de gauche, un vecteur auquel nous croyons tout particulièrement. Aussi, nous proposons une aide plus directe qui pourrait être apportée aux associations parisiennes pour la recherche de volontaires qui puissent intervenir dans leur structure.

On pourrait, par exemple, imaginer que soit instaurée une bourse annuelle de service civique, entre autres, bien sûr, pour les services de la Ville et les associations, afin de présenter aux jeunes parisiens, parisiennes, les postes existants.

Nous saluons l'engagement de la Ville en la matière. Pour toutes ces raisons, évoquées précédemment, je vous invite à approuver ce projet de délibération qui permettra l'accueil et les financements de la 7e promotion des volontaires du service civique.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame GOLDGRAB, pour votre concision et votre enthousiasme.

Mme STIEVENARD vous répond de la même façon.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente. - Monsieur le Président, chers collègues, je remercie Laurence GOLDGRAB de mettre en avant ce projet de délibération.

Le service civique parisien fait partie de la palette des outils solidaires proposés aux jeunes, il a pour ambition de valoriser et de reconnaître l'engagement de ces jeunes et c'est aussi une façon de rendre notre vie collective plus riche humainement.

Cette expérience dans les services du Département est également une passerelle pour entrer dans la vie active, pour acquérir de l'expérience, affiner son projet professionnel. Le service civique accroît le lien entre les services du Département et les Parisiens. C'est un plus pour le quotidien des administrés et pour les jeunes. Le retour est d'ailleurs très positif, tant du côté des jeunes que des personnes bénéficiaires.

Ce sont des jeunes issus de parcours et d'horizons différents, qui peuvent s'investir pendant 6, 8, 9, 12 mois, dans des missions de solidarité. Ces missions sont très nombreuses, plus d'une trentaine, dans 14 domaines différents : santé, sport, jeunesse, seniors, environnement. 11 Directions sont impliquées, ainsi que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

J'ai plaisir à souligner sa dimension métropolitaine, avec 42 % de jeunes issus de la Région Ile-de-France et 9 % de jeunes venant d'autres régions. Des missions restent à pourvoir ; les inscriptions se poursuivent donc.

Comme vous l'avez indiqué, Madame GOLDGRAB, depuis 2007, 850 jeunes ont exercé leur service civique dans les services municipaux, encadrés par plus de 300 agents.

J'en profite pour remercier ici chaleureusement la DDEEES, qui pilote le dossier, toutes les Directions de la Ville pour la grande qualité des missions proposées et les agents de la Ville pour le tutorat qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

C'est un investissement important de leur part, afin de bien accueillir ces jeunes, leur faire découvrir leur métier et leur donner le goût de s'engager au service des autres.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD, pour votre concision aussi.

Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DDEEES 111 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 111 G).

2013 DASES 503 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association Nationale des Equipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce (ANECAMSP) (12e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la 6e Commission avec le projet de délibération DASES 503 G, et un amendement technique n° 5a G. Il s'agit de l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce.

Mme DUBARRY va présenter très rapidement, je l'imagine, cet amendement technique...

Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 5a G qui est technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 503 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DASES 503 G).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux centres sociaux.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 6 G est relatif aux centres sociaux. C'est Mme FOURNIER qui présente ce vœu n° 6 G et Mme Gisèle STIEVENARD qui répondra.

Madame FOURNIER, vous avez la parole, en une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur la situation de la majorité des centres sociaux parisiens, qui sont confrontés à des charges très importantes liées aux locaux dans lesquels ils sont installés, qu'il s'agisse des loyers élevés, des augmentations de charges locatives etc. Par ailleurs, on se trouve dans une situation qui peut paraître absurde, puisque les financements reçus par les centres sociaux en termes de

subventions des diverses collectivités, la C.A.F., etc., qui devraient être entièrement utilisés pour le projet social de ces centres sociaux, sont utilisés en partie pour le paiement des charges liées au foncier, même s'il est vrai que la collectivité parisienne, pour compenser en partie ses charges, a mis en place une mesure qui concerne 16 centres sociaux, pour ceux qui payent plus de 15.000 euros annuels de loyer, mais ceci s'avère peut-être insuffisant. C'est pourquoi nous souhaitons que le Maire de Paris demande aux bailleurs de revoir le montant des loyers exigés des centres sociaux, afin que leur montant converge avec ceux pratiqués par la collectivité parisienne.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Mme STIEVENARD répond au nom de Mme EL KHOMRI.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente. - Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, au nom de l'Exécutif, je tiens à saluer la qualité du travail réalisé par les équipes salariées et bénévoles des centres sociaux, en faveur du bien vivre ensemble dans nos quartiers, et souligner leur investissement dans l'émergence de nouveaux centres à l'horizon 2015, avec une réelle implication des habitants dans la proximité.

Mme FOURNIER pointe une vraie difficulté concernant le coût élevé des locations de locaux. A ce titre, la collectivité s'est déjà engagée dans un dialogue avec les bailleurs sociaux, concernant les coûts des loyers, notamment en quartiers "politique de la ville", au titre de la convention bailleur de 2008, qui stipule déjà que les bailleurs sociaux poursuivront leur politique d'implantation et de mise à disposition à des tarifs préférentiels de locaux, à des associations, y compris dans le parc ancien.

D'ailleurs, dans le cadre du Schéma directeur d'animation de la vie sociale, qui concerne les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les associations de quartier, qui sera prochainement signé avec la Caisse d'allocations familiales, Paris se donne pour objectif de consolider l'économie générale des structures existantes, notamment en les accompagnant et en travaillant avec les bailleurs sur une évolution maîtrisée des charges locatives.

D'ailleurs, le mois prochain, seront soumis à votre approbation ce Schéma directeur, ainsi que les nouvelles conventions des centres socioculturels. Il est vrai que nous espérons ramener le seuil de compensation des loyers par la collectivité à 10.000 euros ; il est actuellement de 15.000 euros.

Il paraît donc nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier, eu égard, comme vous l'indiquez, à l'impact très positif de la dynamique locale développée dans les centres sociaux, là où ils sont implantés, avec le concours des bailleurs concernés.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 G, sur les centres sociaux, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 40 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre social "Le Relais de Ménilmontant" (20e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 7 G, qui est relatif au centre social "Le Relais de Ménilmontant", dans le 20e arrondissement.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, une minute ; Mme STIEVENARD répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons déjà présenté un vœu concernant le centre social "Le Relais de Ménilmontant", qui est toujours, aujourd'hui, menacé. Comme vous le savez, ce centre social, qui est déterminant pour le quartier de Ménilmontant, vu le rôle important qu'il joue, avec plus de 300 familles, des activités régulières, un établissement public numérique, deux haltes-garderies, aujourd'hui, est menacé, car les locaux appartiennent au diocèse qui souhaite soit vendre ces locaux, soit augmenter de manière éhontée les locations.

Nous demandons, à travers ce vœu, de soutenir la pérennité de ce centre social, de garantir son indépendance, de préserver la situation des 28 salariés qui en dépendent et, à travers cette proposition, que le

Conseil de Paris émette le vœu que le Département de Paris envisage la préemption des locaux ou la reprise des locaux par un bailleur social.

Il me semble que ce serait la meilleure façon de défendre ce centre social et de garantir sa laïcité.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame STIEVENARD, au nom de Myriam EL KHOMRI, l'avis de l'Exécutif ?

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente. - Comme vous l'avez indiqué, le local du centre social "Relais Ménilmontant" est une propriété du Diocèse de Paris.

Le Diocèse a annoncé en décembre 2012 qu'il souhaitait mettre fin au commodat avec l'association et ne plus mettre ses locaux à disposition du centre social sans contrepartie financière. J'indique que le centre social paie les charges de propriété qui s'élèvent à 31.000 euros.

Dans un premier temps, le cabinet de Jean-Yves MANO, adjoint au Maire chargé du logement, a fait expertiser la possibilité d'un rachat des locaux par le Département dans le cadre de négociations plus larges avec le Diocèse, mais, dans l'éventualité d'une appropriation publique, il aurait été souhaitable d'acquérir l'ensemble de la parcelle afin d'envisager une opération d'envergure et ce n'est pas l'option retenue après examen de par la volonté du Diocèse.

Nous avons donc préféré la solution locative. Des discussions ont lieu avec le Diocèse pour garantir l'avenir du centre social dans ses locaux actuels. Nous avons obtenu du Diocèse qu'il consente à laisser ses locaux plus longtemps que prévu, puisqu'il était prévu qu'il les reprenne au 1er septembre 2013. Or, les choses courent jusqu'à la fin de l'année.

Le Diocèse n'est d'ailleurs plus dans une logique de vente à tout prix. Une solution de bail entre le Diocèse et l'association est celle que nous avons retenue. Nous négocions le montant du loyer que nous souhaitons raisonnable et adapté au territoire "politique de la ville" sur lequel il est implanté. Le président et le directeur du Relais sont maintenant pleinement associés à la démarche.

C'est un dossier suivi très attentivement, pour lequel nous espérons une issue favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est l'issue favorable du dossier, mais, sur le vœu, votre avis est plutôt défavorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente. - Sauf si Mme SIMONNET acceptait de le retirer.

M. Christian SAUTTER, président. - Sauf si Mme SIMONNET, éclairée et rassurée, retire son vœu, ce qui peut arriver parfois.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais ce qui, là, n'arrivera pas parce que je trouve que vos arguments sont insuffisants et, en plus, vous ne donnez pas la précision de la nature de la négociation du bail : sur quelle durée, sur quel montant et qu'est-ce qui garantit la pérennité de ce centre ? Est-ce que l'on ne va pas être, dans un an à nouveau, dans cette situation de doute et d'incertitude ?

Nous maintenons ce vœu et nous regrettons que le Département ne fasse pas le choix de la préemption.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2013 DASES 45 G - Subvention (300. 000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour la création de la maison de santé Charonne (11e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 45 G relatif à la création de la maison de santé Charonne dans le 11e arrondissement.

C'est M. François VAUGLIN qui interroge Mme CAPELLE.

Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN. - Merci.

J'interviens sur ce projet de délibération qui soutient à hauteur de 300.000 euros le projet de maison de santé prévu au 63, boulevard de Charonne et j'associe dans mon propos le projet de délibération DASES 43 G qui porte une subvention de 10.000 euros à l'association "Santé Charonne" qui s'est fortement impliquée sur le projet de maison de santé.

En effet, ce projet de création d'une maison de santé vient de loin, prévu sur une des rares emprises à urbaniser qui restent dans le 11^e arrondissement.

L'aménagement du 63, boulevard de Charonne résulte d'une profonde concertation que nous avons mise en place au début du mandat : conseils de quartier, associations, copropriétés voisines, syndicats, réunions publiques, site internet de la mairie, lettres d'information, questionnaires diffusés à 10.000 exemplaires dans tout le quartier ; tous les outils à notre disposition ont été mobilisés pour définir le projet.

Le résultat de cette concertation a été innovant et étonnant avec le choix d'un projet médico-social centré sur la solidarité.

C'est ainsi une maison de santé, mais aussi 127 logements sociaux, dont 22 unités de vie pour personnes handicapées mentales vieillissantes, personnes qui n'ont aujourd'hui aucun dispositif de soutien spécifique, avec une structure d'accueil ouverte aux publics du quartier, une crèche de 66 berceaux et un commerce.

Les maisons de santé sont porteuses d'un modèle d'avenir, car elles permettent de mettre en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique des patients.

Elles offrent, aux professionnels comme aux patients, les avantages d'un exercice coordonné et de la continuité de la prise en charge dans une logique de parcours de soins.

Elles constituent enfin un lieu de formation et un levier pour favoriser le maintien, voire l'implantation de nouveaux professionnels.

En l'espèce, nous aurons quatre cabinets médicaux, un cabinet paramédical, une salle de repos, une salle pour des ateliers associatifs et un lieu d'accueil.

Alors, après l'ouverture d'une maison de santé rue Pétion, je vous invite à soutenir ce nouveau et beau projet.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Madame CAPELLE, vous avez la parole après ces commentaires flatteurs.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci beaucoup.

Je réponds en lieu et place de M. LE GUEN et, évidemment, je suis un peu embarrassée. Je remercie François VAUGLIN, bien entendu, mais, comme ce dossier, nous l'avons beaucoup suivi ensemble, je ne pourrais que répéter ce qu'il a dit en insistant sur la structure pluridisciplinaire, qui est importante et qui répond aux besoins de santé de la population du 11^e et du Nord-est parisien.

En effet, il y a une situation très préoccupante de l'offre de soins de premier recours à Paris et c'est pourquoi nous mettons en œuvre le programme "Paris Santé" sur lequel je ne reviendrai pas, puisqu'il fait l'objet d'un vœu.

Pour en venir à ce projet de délibération, notre soutien aux projets portés par l'association "Santé Charonne" est d'une importance essentielle puisque cette association est fortement implantée dans le quartier depuis plusieurs dizaines d'années, notamment à travers l'animation de l'Espace Santé Charonne.

Donc, ce projet permettra à une équipe de professionnels renforcée, composée de six médecins et de personnels paramédicaux, de bénéficier de conditions d'exercice privilégiées.

Elle présente en outre plusieurs aspects innovants, parmi lesquels la réflexion préalable importante qui a été menée et, vous l'avez dit, Monsieur VAUGLIN, la formation de jeunes professionnels, notamment à travers l'accueil

régulier d'internes en médecine générale, la participation à la permanence des soins et enfin la coopération avec l'ensemble des acteurs du quartier.

C'est pourquoi le Département contribuera à l'investissement pour un montant de 300.000 euros qui permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'ouverture de la maison de santé.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame CAPELLE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 45 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 45 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des services de l'Hôtel Dieu (4e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 8 G est relatif au maintien des services de l'Hôtel-Dieu qui est situé dans le 4e arrondissement.

C'est Mme SIMONNET qui présente ce vœu en une minute et M. MISSIKA, qui est déjà bien entraîné, répondra à la place de M. LE GUEN empêché.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour poursuivre le débat qui a commencé lors des présentations des questions d'actualité, je voudrais vous préciser la situation actuelle.

Actuellement, dans l'Hôtel-Dieu, les mandarins peuvent faire et défaire l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui, les pompiers n'amènent plus les patients à l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui, dans le service de médecine interne, il n'y a plus qu'un seul patient.

Pourquoi ? Parce que les mandarins se sont occupés à faire en sorte de vider le service de médecine interne de l'ensemble de ses patients.

Si, vendredi, il n'y a plus de lit accessible, en sachant que, d'ores et déjà, aujourd'hui, des chambres sont fermées à clef, une fermeture administrative peut intervenir sur le service de médecine interne et, à ce moment-là, le service d'accueil d'urgence fermera.

Alors maintenant, aujourd'hui que la Ministre Marisol TOURAINE et le Gouvernement ont démis de ses fonctions, enfin, la directrice de l'A.P.-H.P. Mme FAUGÈRE, il serait temps que l'Exécutif municipal parisien soit, lui, également clair.

M. Jean-Marie LE GUEN a soutenu depuis le début, dans le cadre de ses fonctions de président du Conseil de l'A.P.-H.P., le projet "Hôpital sans lit". Puisque la démission de Mme FAUGÈRE est un désaveu de ce projet "Hôpital sans lit" qui signait la fermeture des urgences, nous estimons qu'il serait logique que les orientations de M. Jean-Marie LE GUEN soient enfin démenties pour que les propos de M. le Maire de Paris puissent être cohérents.

Nous demandons aujourd'hui à travers ce vœu, conformément au moratoire qui a été voté par cette instance au précédent Conseil de Paris, qu'il y ait une parole claire et ferme et qui demande le maintien et le rétablissement des services, du service des urgences, du service de médecine interne et aussi la restauration du Dr Gérald KIERZEK à la tête du S.M.U.R. qui a été scandaleusement démis de ses fonctions en juillet dernier.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA sur le vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Sur le vœu, je voudrais simplement vous signaler que nous avons amplement déjà débattu de ce sujet lors des questions d'actualité, à travers la question de Christophe NAJDOVSKI. Donc je ne reviendrai pas sur le fond, d'autant plus que le Maire de Paris s'est clairement exprimé à cette occasion et qu'il a dit très précisément quelle était sa position.

Je vous propose un vœu de l'Exécutif en substitution à votre vœu. Vœu de l'Exécutif qui reprend dans ses considérants votre vœu, les engagements pris par la Ministre de la Santé de poursuivre l'accueil des patients en urgence à l'Hôtel-Dieu et l'engagement d'une non-fermeture du service d'accueil en urgence au 4 novembre, engagement qui a été respecté.

Ce vœu évoque les travaux du Conseil de Paris, qui, dans sa séance des 8 et 9 juillet 2013 créait le groupe de travail auquel vous participez, Danielle SIMONNET, ainsi que Emmanuelle BECKER, Christophe NAJDOVSKI et moi-même. C'est un groupe de travail intéressant d'ailleurs où les différents projets ont pu être exposés de façon complète. Je regrette que vous n'ayez pas pu suivre la totalité de la séance, mais c'était intéressant de voir la confrontation des différents points de vue des équipes médicales. Ce groupe de travail réunit les élus de toutes les tendances politiques de ce Conseil. Pour dégager les pistes d'une solution optimale pour l'Hôtel-Dieu, les auditions ont commencé et devraient se poursuivre.

Le Maire de Paris, je vous le rappelle, a publié un communiqué de presse le 3 novembre qui dit en substance que dans l'attente des conclusions du groupe de travail, il est impératif qu'aucune décision prématurée et irréversible ne soit prise qui consisterait de fait à préempter l'issue de ce débat. Il a très clairement réitéré cette position au cours des questions d'actualité.

Voici donc le vœu de l'Exécutif que je vous propose. Il dit ceci : le Maire de Paris demande à l'A.P.-H.P. une évaluation complète et quantifiée des conséquences du dispositif d'accueil en urgence à l'Hôtel-Dieu et dans les services d'accueil d'urgence environnants, et une information démocratique et en temps réel de l'ensemble des élus parisiens. Que le Maire de Paris écrive à la Ministre de la Santé afin de demander que les conditions réglementaires de fonctionnement au service d'accueil d'urgence de l'Hôtel-Dieu, notamment les lits d'aval de médecine interne, restent garanties - je rappelle que c'est réglementaire - et qu'un engagement de réversibilité des décisions d'orientation des patients mises en œuvre à partir du 4 novembre, si l'évaluation suscitée mettait en évidence des conséquences néfastes pour les Parisiens, en termes de qualité et de sécurité des soins, soit pris.

Le dialogue et l'approche renouvelés qui vont pouvoir se mettre en place, compte tenu des évolutions annoncées au sein de l'A.P.-H.P., soient une occasion concrètement saisie pour que cesse la diminution de l'offre de soins pour les Parisiens.

Enfin, que l'organisation d'Assises de la Santé à Paris en 2014 permette de renforcer qualitativement et quantitativement l'offre de soins.

Voici donc en substance le vœu que je propose en substitution à votre vœu d'origine.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MISSIKA, d'avoir présenté le vœu n° 8 G bis de l'Exécutif qui est particulièrement clair.

Je redonne la parole à Mme SIMONNET pour qu'elle nous dise si elle a été convaincue.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous précisez bien oralement, vous amendez bien oralement votre vœu pour qu'il précise bien que vous demandez le maintien des lits d'aval de médecine interne en plus du maintien du service des urgences.

Après l'autre partie un peu blabla, enfumage, sur la commission qui va étudier où on en est de la situation des urgences, il y a un monitoring qui nous permet de savoir en ce moment qu'il y a une saturation très forte des services d'urgence dans tout Paris.

Donc, je souhaite que les choses soient claires : vous demandez bien le maintien des lits d'aval de médecine interne ? Que ce soit clair.

M. Christian SAUTTER, président. - Madame SIMONNET, on ne fait pas de l'amendement en séance. C'est un exercice qui va nous faire perdre beaucoup de temps et qui va déboucher sur des ambiguïtés.

Je ne vous pose qu'une seule question : est-ce que vous maintenez votre vœu n° 8 G ou est-ce que vous le retirez ?

Si M. MISSIKA veut rentrer dans ce débat d'amendement qui va nous entrainer dans un retard supplémentaire, je lui donne la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA. - J'en ai pour quelques secondes : il n'y a pas de problème, quand nous parlons du maintien des lits d'aval, cela inclut des lits de médecine interne.

M. Christian SAUTTER, président. - Le vœu de l'Exécutif est complété des lits d'aval de médecine interne, moyennant quoi vous retirez votre vœu.

Le vœu n° 8 G est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 8 G bis amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 41 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au programme "Paris Santé".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 9 G qui est relatif au programme "Paris Santé".

C'est Mme Laurence DOUVIN qui le présente en une minute et c'est Mme CAPELLE, toute proche géographiquement en tout cas, qui va répondre.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Président, il y a eu un groupe de travail créé en 2011 sur l'accès aux soins de premier secours et M. LE GUEN avait annoncé la mobilisation d'une enveloppe de 2 millions d'euros jusqu'à la fin de la mandature, pour soutenir la modernisation et la création de nouveaux centres de santé, de maisons de santé et de pôles de santé.

Lors de la dernière réunion de travail, il avait précisé que ce serait seulement 1 million qui serait débloqué, que l'autre million proviendrait de redéploiement budgétaire.

Les différents projets de délibération depuis mentionnent la mise en place d'un fonds dédié. Dans le cadre du programme Paris Santé nous présentons un vœu pour connaître le montant de la dotation du fonds et pour pouvoir disposer du bilan de son utilisation.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Question claire, réponse de Mme CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE. - Effectivement, comme vous l'avez dit, un groupe de travail s'est réuni entre janvier et avril 2010 autour de l'accès aux soins de premier recours à Paris.

Le fruit de sa réflexion a été la décision de mettre en œuvre le programme Paris Santé, première réponse pour garantir un accès aux soins sur tout le territoire, en particulier dans les zones déficitaires du Nord-Est parisien.

Le programme Paris Santé se compose de plusieurs volets : la mise en œuvre d'un label Paris Santé et la coordination des centres de santé parisiens, réseau unique de 65 centres de santé représentant plus de 20 % de l'offre de soins primaires à Paris, afin de fédérer les acteurs de la santé autour des notions d'accessibilité, de territoire, de parcours de santé et de transversalité.

C'est la mise en ligne d'un site de géolocalisation de l'offre de soins dans les centres de santé et enfin la mobilisation d'un fond de soutien et de modernisation de l'offre de soins de premier recours, afin de promouvoir les projets de création de centres, pôles ou maisons de santé, respectant les engagements de qualité : coordination, informatisation et accessibilité, secteur 1, tiers-payant de la charte Paris Santé.

Le montant du fonds "Paris Santé". D'ici au 31 décembre, un total de 2.261.825 euros auront été dépensés en investissement, afin d'aider les projets de création ou de modernisation de centres, maisons ou pôles de santé. Avec les prévisions 2014, ce ne seront pas moins de 2.824.825 euros sur le P.I.P.P. 2009-2014 dépensé afin de renforcer l'accès aux soins et la santé des Parisiens.

L'ensemble de ces investissements se fait sous forme de cofinancement avec le Conseil régional d'Ile-de-France et/ou, suivant les cas, l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Grâce à notre détermination et travail des services, ce fonds a permis la création ex nihilo de pas moins de huit structures d'offre de soins de premier recours, essentiellement, je vous l'ai dit, dans le Nord-Est parisien particulièrement touché par les problématiques d'offre de soins.

Quatre structures déjà ouvertes : maison de santé pluridisciplinaire Pyrénées-Belleville, dans le 20e, une autre maison de santé pluridisciplinaire Curial-Michelet, dans le 19e, le centre de santé Fournier-Chemin Vert, dans le 11e, le centre de santé A.D.M.S. rue Myrha, dans le 18e.

Quatre sont en cours de réalisation : à Jean Jaurès, dans le 19e, à Charonne - nous venons d'en parler -, dans le 11e, le pôle de santé Yersin dans le 13e, et le pôle de santé Ramey, dans le 18e.

La restructuration et la modernisation de deux larges structures, également dans le Nord-Est parisien : le centre médical et dentaire de la Fondation des œuvres de la Croix Saint-Simon, rue Clavel, et du groupe des œuvres sociales de Belleville, rue de Belleville. Et il y a de nombreux autres projets de ce type à l'étude dans le 20e, rue des Tourelles, dans la Z.A.C. "Claude Bernard" et dans la Z.A.C. "des Batignolles". Nous en avons également dans le 14e et dans le 15e.

Au-delà de ce fonds, et toujours dans le cadre du programme Paris Santé, nous nous sommes mobilisés afin de mettre en œuvre un plan de modernisation des centres de santé de la Ville de Paris. Un investissement de quasiment 2 millions d'euros sur le P.I.P.P. a ainsi été fait pour mieux répondre aux besoins de soins des Parisiens et lutter contre les inégalités de santé et de territoire.

La réussite de ce plan se traduit notamment par une notable augmentation de la patientèle de nos centres : plus 4 % en 2009 et 2012, et plus 10,6 % sur les six premiers mois de 2013 avec notamment une hausse de plus de 32 % au centre de santé Edison, dans le 13e, et de plus de 36 % au centre de santé Au Maire-Volta, dans le 3e, tous deux récemment modernisés.

Notre investissement et notre engagement sur ce programme unique en son genre ont donc été particulièrement soutenus et soulignent notre volonté de garantir un accès aux soins et à la santé pour tous les Parisiens.

Le programme Paris Santé rencontre le soutien de tous, de tous les acteurs de la santé à Paris, et notamment de nos partenaires institutionnels. Face aux difficultés persistantes d'offre de soins de premier recours à Paris, nous sommes persuadés et déterminés à ce que ce programme se poursuive et s'amplifie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE, pour cette réponse très complète.

J'ai compris que votre avis était favorable au vœu, qui est quasiment exaucé.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 9 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 42 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif au centre dentaire Archereau (19e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 10 G relatif au centre dentaire Archereau, dans le 19e arrondissement. C'est Mme SIMONNET, qui retrouve ses papiers et le présente en une minute. Mme CAPELLE va donner l'avis de l'Exécutif.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous sommes également déjà intervenus sur ce centre dentaire Archereau, qui est un centre dentaire déterminant pour les habitants de ce quartier du 19^e arrondissement, quartier populaire.

Vous savez tous comme moi ce que coûtent les frais dentaires et donc un centre en secteur 1 est essentiel dans ce secteur.

Or, la C.P.A.M., qui gère ce centre, veut le fermer car évidemment, on est toujours dans les mêmes logiques d'austérité, de réductions de dépenses de santé imposées à la fois par l'A.R.S. et par le Ministère.

À travers ce vœu, nous demandons que le Maire de Paris intervienne auprès de la C.P.A.M. pour qu'elle abandonne son projet de fermeture du centre dentaire Archereau et que le cas échéant, la Mairie de Paris s'engage à municipaliser ce centre dentaire afin de maintenir l'offre de soins de proximité dans ce quartier populaire de la Capitale et de lutter contre le déficit des centres de santé du Nord-Est parisien.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET, de votre concision.

Je donne la parole à Mme CAPELLE pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 10 G, et M. GIANNESINI fera une explication de vote.

Mme Liliane CAPELLE. - Le 19^e arrondissement compte en effet quatre centres de santé polyvalents proposant des soins dentaires, quatre centres de santé dentaire et de nombreux cabinets de chirurgiens-dentistes libéraux (97).

Si le nombre de dentistes de l'arrondissement (5,1 dentistes pour 10.000 habitants) est équivalent à la moyenne nationale, l'offre de soins dentaires dans le 19^e reste inférieure à la moyenne parisienne. C'est pourquoi, et compte tenu de la situation sociodémographique de l'arrondissement, nous nous mobilisons pour assurer le maintien d'une offre de soins dentaires accessibles à tous.

Depuis 2009, notre mobilisation a permis la création de trois nouveaux centres dentaires, le renforcement et la modernisation de l'offre de soins dentaires dans les centres polyvalents, avec notamment six nouveaux fauteuils dentaires au sein du centre de santé de la rue Clavel.

Cet effort s'inscrit dans le cadre du programme Paris Santé que j'évoquais tout à l'heure, qui fédère tous les acteurs de la santé respectant des critères d'accessibilité et de qualité des soins.

Sur ce sujet précis qu'est la fermeture programmée du centre dentaire Archereau de la C.P.A.M., et suite au vœu voté par notre Assemblée le mois dernier, des contacts ont été pris auprès de la direction de la C.P.A.M. de Paris.

Le maintien du centre est pour eux impossible en raison de la situation de ce centre. Toutefois, étant très soucieux de ce qu'il n'y ait aucune diminution de l'offre de soins dentaires sur ce territoire, des engagements forts et des garanties ont été donnés par l'Assurance-maladie à la Ville de Paris ainsi qu'à la mairie du 19^e sur le maintien d'une offre de soins dentaires au tarif opposable répondant aux besoins de la population parisienne et des habitants du 19^e.

D'une part, à travers les centres similaires qui existent à proximité ; deux des quatre centres de santé dentaire du 19^e se situent à une proximité immédiate du centre Archereau et pratiquent également le secteur 1 et le tiers-payant. Parmi ces deux centres, l'un est géré par l'Assurance-maladie via la C.R.A.M.I.F. Il est situé à 200 mètres du centre Archereau. La C.P.A.M. nous a indiqué que deux des trois fauteuils du centre Archereau ont été redéployés et sont en cours d'ouverture dans ce centre, et elle envisage d'ouvrir d'ici peu deux fauteuils supplémentaires si les besoins le justifient.

Par ailleurs, l'A.R.S. est également très vigilante à ce qu'il n'y ait pas de diminution de l'offre.

D'autre part, à travers l'élargissement des horaires d'ouverture afin de faciliter l'accès aux soins dentaires pour tous. En effet, actuellement, les cinq centres de santé dentaire gérés par l'Assurance-maladie sont ouverts 35 heures par semaine et la dernière consultation est prise à 16 heures 30, ce qui ne favorise pas l'accès aux soins.

Le projet de redéploiement permettra d'élargir l'amplitude horaire à 42 heures 30 par semaine, au bénéfice des habitants qui n'auront pas à empiéter sur leurs horaires de travail pour aller chez le dentiste.

Nous pouvons donc prendre acte que l'offre de soins dentaires en secteur 1 ne reculera pas dans ce quartier, les fauteuils étant tous redéployés. Néanmoins, nous suivrons avec une grande vigilance les conditions de redéploiement de l'offre de soins dentaires et n'hésiterons pas à intervenir si nécessaire.

Enfin, nous continuons à travailler au renforcement de l'offre de soins dentaires parisiennes, notamment dans le 19e arrondissement, dans le cadre du programme Paris Santé qui a fait l'objet d'un autre vœu.

C'est pourquoi nous rencontrons régulièrement des porteurs de projet et nous nous mobilisons pour les accompagner dans la construction de leur projet et la recherche de foncier disponible, notamment le centre de santé comprenant des fauteuils dentaires au sein de la Z.A.C. "Claude Bernard" à l'horizon 2015.

Pour toutes ces raisons, et comme il n'y a pas de déperdition de soins, je vous demande de retirer ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Une explication de vote de M. GIANNESINI, à qui je donne la parole.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Très vite, naturellement, le groupe U.M.P. votera ce vœu, parce que malgré les explications qui viennent de nous être données, il manque, effectivement, un certain nombre de centres, notamment de soins dentaires.

Simplement, je voulais dire que quand même, avec le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat, la Région Ile-de-France, le Département, la Mairie de Paris et la mairie du 19e arrondissement, si la majorité municipale n'arrive pas à faire en sorte que ce centre reste ouvert, c'est qu'il y a vraiment, vraiment, un petit problème.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GIANNESINI.

Je redonne la parole à Mme SIMONNET pour savoir si elle répond à l'invitation de retirer son vœu après les propos rassurants de Mme CAPELLE.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne trouve pas du tout les propos de Mme CAPELLE rassurants.

Maintenant, que l'opposition, franchement, arrête de nous faire rire, car sous leur responsabilité, sous le Gouvernement SARKOZY, les situations auraient été totalement équivalentes. Franchement, si c'est la loi H.P.S.T. qui a pu défendre la santé, cela se saurait !

Non, nous ne sommes absolument pas satisfaits que l'Exécutif abandonne le centre dentaire Archereau, donc nous maintenons notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 10 G, avec un avis défavorable...

Mme Liliane CAPELLE. - Avis défavorable, puisque nous maintenons l'offre de soins.

M. Christian SAUTTER, président. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution du nom de Rita Thalmann à la "Maison d'accueil de jeunes majeures" (3e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 11 G relatif à l'attribution du nom de Rita Thalmann à la Maison de jeunes majeures, dans le 3e arrondissement.

M. AIDENBAUM, le maire du 3e arrondissement, le présente et M. Romain LÉVY répond.

M. Pierre AIDENBAUM. - Je vous remercie, mes chers collègues.

Très rapidement, car, en fait, ce vœu est la confirmation de la localisation d'un vœu que nous avons voté lors du dernier Conseil de Paris.

Je vous rappelle rapidement qui était Rita Thalmann.

Historienne, elle a consacré l'essentiel de son travail de recherche au nazisme, à la Seconde guerre mondiale et à la Shoah et elle y a accordé une place tout à fait particulière au statut des femmes.

Dans l'immédiat après-guerre, elle fut membre du Parti Communiste Français, qu'elle quitta au moment des procès staliniens de Prague. Son engagement se poursuivit dans la lutte pour les droits de l'Homme, notamment à la LICRA, et j'avais eu l'honneur, quand j'en étais président, qu'elle soit une de mes vice-présidentes.

Infatigable militante, elle participa activement au mouvement féministe et défendit la libération de la contraception et de l'avortement. Son sens de la lutte l'amena également à prendre position pour de nombreuses causes, dont celle de l'indépendance du peuple algérien.

Dernière chose peut-être importante, en 1992, à Paris, Rita Thalmann s'était mobilisée pour demander la débaptisation de la rue Alexis-Carrel, ce qui a été fait par le Maire de Paris, Bertrand DELANOË.

Je ne vais pas être plus long, je voulais simplement vous dire que le nom va être donné à un programme de logements sociaux 16, rue de Beauce, dans le 3e arrondissement, qui compte 10 appartements, qui seront livrés très prochainement, d'ici la fin de l'année.

Sur la proposition des élus du 3e arrondissement, M. le Maire de Paris a décidé que ce programme immobilier accueillerait des jeunes femmes prises en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre de contrats "jeune majeur".

Mes chers collègues, je vais m'arrêter là, nous en avons déjà parlé lors du dernier Conseil, comme je vous l'ai dit.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur le Maire du 3e arrondissement.

Monsieur Romain LÉVY, l'avis de l'Exécutif ?

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, cher Pierre AIDENBAUM, quelques mots, juste pour me réjouir de cette proposition que vous avez faite de donner le nom de Rita Thalmann à cette structure de l'Aide sociale à l'enfance qui ouvrira d'ici quelques semaines dans le 3e arrondissement, qui plus est au fronton d'une structure qui accueillera des jeunes femmes, vous l'avez dit, ayant elles aussi connu des épreuves et déterminées à s'insérer et à s'épanouir dans notre société.

Placer ce lieu sous la figure tutélaire de Rita Thalmann est un bel hommage rendu au parcours d'une femme qui a su conjuguer engagement, probité intellectuelle et souci des autres ; c'est aussi un très bel exemple offert aux futurs pensionnaires du 16, rue de Beauce.

C'est pourquoi je donne un avis favorable à cette proposition du maire du 3e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Romain LÉVY.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 G, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 43 G).

2013 SG 12 G - Rapport de suivi des recommandations portant sur la gestion de l'Aide sociale à l'enfance.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au rapport de suivi des recommandations portant sur la gestion de l'Aide sociale à l'enfance ; M. David ALPHAND intervient et M. LÉVY répondra.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Président.

Je veux, tout d'abord, en préambule de mon intervention, saluer le travail absolument remarquable et l'engagement des personnels du Département au service de l'Aide sociale à l'enfance.

C'est un sujet que nous abordons assez régulièrement dans cette salle et je veux profiter de ce rapport pour dire combien cette mission est difficile, mais combien, également, le gant est relevé avec beaucoup d'énergie, d'énergie positive, par ces personnels.

Je voudrais évoquer, à l'occasion de ce rapport également, un sujet lourd, qui est celui des mineurs isolés étrangers à Paris. C'est une question, pour le coup, que l'on évoque un peu moins. Pourtant, pour la Capitale, le sujet est d'envergure, et ce n'est d'ailleurs pas un sujet neuf, malheureusement pour notre collectivité.

Il y a, de par les rues, de par les quartiers parisiens, de trop nombreux jeunes mineurs isolés étrangers qui demandent, aujourd'hui, un accompagnement, une aide, et le Département de Paris y répond, il y répond avec des moyens qui sont nécessairement limités, il y répond, comme d'autres départements le font également, de par le territoire national, mais je voudrais interroger M. LÉVY, tout d'abord, sur l'ampleur du phénomène, aujourd'hui, à Paris.

Combien dénombre-t-on de mineurs isolés étrangers, du moins quelle peut être l'estimation ? Je voudrais également l'interroger sur les moyens qui sont consacrés très spécifiquement, et en particulier les moyens humains, à cette action ? Et puis, enfin, je voudrais l'interpeller sur la répartition de la charge entre l'Etat et la collectivité parisienne, car il relève du devoir de solidarité nationale que l'Etat intervienne et prenne sa juste part à cet effort.

Or, nous ne pouvons que regretter que l'Etat, en dépit des efforts de la protection judiciaire de la jeunesse, ne consacre pas les moyens suffisants pour relever l'enjeu et le défi face à cette question.

Alors, Monsieur LÉVY, et j'interpelle également l'ensemble de l'Exécutif à cet égard, vous qui, aujourd'hui, avez vos amis au Gouvernement, quelles sont les dispositions qui sont envisagées ou qui ont pu être prises pour mieux partager cet effort collectif ?

Le Département de Paris n'a pas vocation à subir seul toute cette charge. Une circulaire est entrée en application depuis le mois de juin dernier ; elle vise à donner les moyens à la P.J.J., sous l'autorité des procureurs de la République, de mieux répartir la prise en charge et l'accompagnement de ces jeunes mineurs isolés étrangers, mais quelle peut être l'amélioration à attendre de cette circulaire qui, en définitive, ne fait qu'améliorer le pis-aller ?

Voilà les questions que je voulais vous poser sur ce sujet, encore une fois, particulièrement lourd pour la collectivité parisienne.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY pour vous répondre.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur ALPHAND, de votre question. Je vous remercie, en premier lieu, de l'hommage que vous avez rendu au service de l'Aide sociale à l'enfance, qui déploie beaucoup d'énergie, depuis un grand nombre d'années, pour venir en aide aux enfants qui nous sont confiés. Ce sont près de 5.000 enfants placés et plus de 5.000 enfants aussi qui sont suivis par des mesures éducatives.

Effectivement, c'est une charge de travail particulièrement lourde et les agents du Département la remplissent avec, j'allais dire, dévouement et une grande efficacité.

Sur la question plus particulière que vous me posez concernant les mineurs étrangers isolés, votre interrogation porte, vous l'avez dit, notamment sur le nouveau dispositif de répartition nationale des mineurs étrangers isolés qui a été mis en place grâce à la circulaire TAUBIRA et qui est appliquée depuis le 1er juillet 2013, donc c'est quand même assez récent.

Je veux quand même vous faire remarquer que la mise en place de cette circulaire n'est pas mentionnée par la Chambre régionale des comptes qui salue toutefois les efforts faits par le Département pour adapter son dispositif d'accueil des mineurs étrangers et donc a qualifié de "sans objet" les recommandations faites sur ce point puisque vous êtes, à l'origine, inscrit sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

S'agissant de la circulaire de répartition des mineurs étrangers isolés, il s'agit d'une véritable avancée sur cette question, sur laquelle les départements réclamaient une solution auprès de l'Etat depuis plus de dix ans.

Pour la première fois, l'Etat a reconnu sa responsabilité dans le primo-accueil des mineurs étrangers isolés en organisant la répartition équitable des jeunes sur l'ensemble du territoire et en finançant les cinq premiers jours de mise à l'abri, ce qui est une avancée à la fois de reconnaissance et financière importante et inédite.

Cette circulaire a aussi permis l'amélioration considérable du sort des mineurs étrangers isolés en leur permettant d'avoir accès partout sur le territoire national à une prise en charge de qualité au sein d'une structure de l'Aide sociale à l'enfance. Avec plus de 1.800 jeunes à Paris, soit près du quart de tous les mineurs étrangers isolés accueillis en France, un rythme d'admission de 700 jeunes nouveaux par an, nous ne pouvons plus faire face, comme vous l'avez dit, avec une prise en charge de qualité, alors que tous nos dispositifs étaient saturés.

Ici, je veux dire que je ne peux pas vous répondre spécifiquement sur les moyens en personnel mis au service des mineurs étrangers isolés parce que le choix de la politique à Paris est de faire qu'il n'y ait pas un dispositif propre aux mineurs étrangers isolés, mais que ces mineurs soient répartis dans l'ensemble de nos équipements départementaux et auprès des familles d'accueil, ce qui veut dire que nos personnels s'occupent des M.I.E. et des non-M.I.E. dans les mêmes établissements, ce qui fait que je ne peux pas faire la comptabilité que vous me demandez.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que, depuis la mise en place de la circulaire en juillet, ce sont déjà à peu près 100 jeunes arrivés à Paris qui ont été répartis partout en France, tandis que moins d'une quarantaine ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance de Paris, conformément à ce que prévoyait la circulaire ; c'est-à-dire que nous avons actuellement un rythme d'une dizaine de jeunes admis à l'Aide sociale à l'enfance par mois depuis le mois de juillet, alors que c'étaient plus de 60 par mois auparavant. Je pense que c'est quand même bénéfique pour notre Département.

Les effets de cette circulaire sur le budget parisien de l'Aide sociale à l'enfant pourront, dès lors, se faire sentir dès le prochain budget puisque, comme l'a souligné la communication qui a été faite dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, on escompte déjà une économie d'une dizaine de millions d'euros sur le budget 2014 sur le poste de l'accueil des mineurs étrangers isolés.

Cette circulaire doit naturellement être ajustée au fil de son application et c'est tout l'objet du comité de suivi national auquel participe pleinement Paris et auquel j'assiste avec la Garde des Sceaux.

Il faudra notamment que la question des délais d'orientation soit améliorée, ainsi que celle de la coopération de l'ensemble des départements dans l'accueil des mineurs. En effet, si l'on peut se féliciter que la grande majorité des départements coopèrent dans l'accueil des 1.500 mineurs étrangers qui ont été signalés à la cellule nationale depuis le mois de juin, ce n'est pas le cas d'une douzaine de départements, tous dirigés par des exécutifs de Droite : U.M.P., U.D.I., Nouveau Centre. La Mayenne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ont pris des arrêtés refusant toute admission des mineurs étrangers isolés, avant de les rapporter sous la menace d'une annulation certaine par le Conseil d'Etat.

Je tiens à vous rappeler quand même que l'accueil est une obligation qui nous est faite. Nous qui avons signé la Charte internationale des Droits de l'Enfant, nous devons accueillir ces mineurs et ces présidents de Conseils généraux, j'allais dire, se déchargent de cette obligation et n'appliquent pas, en outre, la loi.

D'autres encore refusent tout simplement d'admettre des mineurs étrangers isolés, sans même prendre d'arrêté. C'est le cas de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Haute-Loire ou des Alpes maritimes.

Je compte donc sur vous, Monsieur ALPHAND et vos collègues, et sur votre intérêt pour la question d'une meilleure répartition de l'accueil des mineurs étrangers en France pour rappeler à ces Conseils généraux, avec la même force que vous aviez, leur devoir d'être solidaires des territoires les plus impactés jusque-là comme Paris.

L'application pleine et entière de la circulaire sur l'ensemble du territoire français est, à l'heure actuelle, la seule solution pour que cette réforme puisse produire ses effets et améliorer l'accueil des mineurs partout en France.

Ensuite, je voudrais quand même dire un mot sur la question d'une éventuelle modification du Code de l'action sociale et des familles, comme le souhaite M. ARTHUIS.

D'abord, je m'étonne que M. ARTHUIS découvre la question et semble proposer à l'Assemblée cette évolution alors que, depuis 2002, la question est posée, mais je crois qu'avant tout, il faudra que vous clarifiiez dans votre camp la question des mineurs étrangers isolés.

Effectivement, au moment où l'on entend M. CIOTTI, dans une interview le 18 mars dernier à l'A.F.P., confondre clairement les mineurs étrangers isolés et les mineurs délinquants et exprimer le regret que l'on ne puisse, dans notre droit, les expulser avant leur majorité, quand on entend également M. ARTHUIS proposer que les mineurs étrangers relèvent de la protection judiciaire de la jeunesse, confondant les mineurs étrangers désireux de s'intégrer

et les mineurs délinquants, je crois qu'il y a encore un vrai travail de clarification et de compréhension à faire dans votre camp pour que nous puissions avancer au niveau national.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LÉVY, il faut conclure.

Parfait !

Merci, Monsieur LÉVY.

Comme il s'agit d'un rapport de suivi, il n'y a pas de vote.

2013 DLH 6 G - Avenant n° 5 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons en 8e Commission avec le projet de délibération DLH 6 G : il s'agit d'une délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.

Il y a deux inscrites : Mme MONTANDON et Mme SIMONNET.

C'est M. MANO qui se fera un plaisir de répondre aux deux oratrices.

Madame Valérie MONTANDON, vous avez la parole pour 5 minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, un mot tout d'abord pour mes collègues qui siègent à gauche de la salle du Conseil, à qui je voudrais dire que j'imagine leur déception quant au niveau des aides à la pierre.

Vous qui avez cru les promesses de François HOLLANDE et de son engagement sur les 150.000 logements sociaux par an, je suis certaine que jamais vous n'auriez imaginé que les crédits délégués de l'Etat pour le logement atteindraient un niveau si bas.

Je vous rappelle que, pour cette année, les aides destinées aux logements sociaux auront été de 82 millions d'euros quand elles étaient en moyenne sous le précédent quinquennat de 113 millions d'euros.

C'est dire l'ampleur du désengagement de François HOLLANDE sur le logement social.

Alors, il est vrai que vous avez trouvé des astuces, notamment celle d'afficher un autre chiffre grâce aux 46 millions d'euros supplémentaires dans le cadre de l'accord national avec "Action Logement". Et oui, voilà encore un jeu d'écriture qui vous permet d'afficher un montant plus élevé qu'il ne l'est en réalité mais également un objectif de 7.000 logements sociaux par an.

Mais voilà, en réalité, les 46 millions d'euros pour le logement auraient été de toute façon investis dans le logement et pour le logement des salariés. D'ailleurs, votre objectif de financement annuel de 7.000 logements sociaux est une blague, dans la mesure où cet objectif ne serait atteint que par reconventionnement de plus, déjà, de 2.000 logements issus du patrimoine libre R.I.V.P. et S.I.E.M.P.

Donc, dans la réalité, dans l'année 2013, il y aura simplement 5.000 logements sociaux qui auront été financés et dont la moitié par préemption. Vous conviendrez avec moi que c'est très peu. Le prix à payer, c'est encore une diminution du nombre de logements intermédiaires dans la Capitale.

Eh oui, Monsieur MANO, je vous vois, en effet, soupirer : encore ces fameux logements intermédiaires qui nous semblent, pour nous, si stratégiques pour notre ville au bilan migratoire déficitaire.

J'ai avec moi une réponse à une question écrite sur le nombre de logements intermédiaires à Paris. En 2002, il y avait exactement 56.450 logements ; en 2012, il n'y en avait plus que 45.605 ; et pour 2013, nous pouvons encore déduire les 2.000 auxquels je faisais référence tout à l'heure. Au regard de ces chiffres, comment pouvez-vous prétendre que vous êtes favorable au logement intermédiaire ?

La vérité, c'est que l'atteinte des objectifs de la loi S.R.U. avec six ans d'avance n'était pour vous qu'un argument électoral. D'ailleurs, vous faites preuve d'une bien mauvaise foi quand vous affirmez que vous avez constaté un retard à votre arrivée aux responsabilités. Je vous rappelle quelques éléments.

La loi S.R.U., dont l'article 55 fixe le seuil minimal de 20 % de logements sociaux à horizon 2020, date de l'année 2000. Dès lors, comment pouvez-vous parler de retard quant au seuil de 13,5 % en 2001 ? C'était juste un an après la loi, Monsieur MANO.

Deuxième élément : vous additionnez des choux et des carottes. Pour l'année 2001, vous affichez le pourcentage de logements livrés et, pour 2014, vous parlez déjà de pourcentage de logements financés. Or, un logement financé et un logement livré, ce n'est pas la même chose. Alors, ayez au moins l'honnêteté de dire que la Ville de Paris est passée de 13,5 % de logements sociaux en 2001 à un peu plus de 18 % en 2014.

Mais vous, vous allez m'expliquer que "non, il ne faut pas dire les choses de cette manière" parce que 20 %, c'est tellement mieux avant une campagne électorale.

Pour finir, j'ai bien noté que vous entendiez conserver l'objectif de 7.000 logements sociaux financés dans le budget primitif pour 2014.

Par contre, Monsieur MANO, je n'ai pas compris comment vous alliez financer tout cela. Avez-vous jeté un coup d'œil sur le projet de la loi de finances 2014 ? Je vous invite à regarder le programme 135, celui qui traite de l'urbanisme des territoires et de l'amélioration de l'habitat : les crédits de ce programme vont passer de 627 millions d'euros en 2013 à 580 millions d'euros en 2014.

Dans le détail maintenant, les crédits consacrés aux aides à la pierre sont eux aussi en forte diminution, passant de 500 millions d'euros en 2013 à 450 millions en 2014.

Mais, évidemment, le Gouvernement continue d'envisager la production de 150 logements sociaux en 2014, tout comme la Ville de Paris qui conserve l'objectif de 7.000 logements.

D'où ma question, Monsieur MANO, pour résumer tout cela : comment allez-vous pallier le désengagement de l'Etat sur le logement ? En augmentant les crédits de la Ville de Paris ou en conventionnant massivement les logements intermédiaires en logements sociaux ?

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Je donne maintenant la parole à Mme SIMONNET, pour maximum cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - On croit rêver quand on entend, dans les rangs de l'opposition, les conseillers de Paris se plaindre de la baisse des dotations de l'Etat dans l'aide à la pierre !

Qui a commencé ce désinvestissement de l'Etat dans l'aide à la pierre, sous quel gouvernement ? C'était sous la présidence de Nicolas SARKOZY.

En plus, vos critiques sont vraiment surprenantes. Vous regrettez qu'il n'y ait pas plus de logements intermédiaires, mais quel est le problème des Parisiennes et des Parisiens n° 1, en deux mandatures, qui n'a pas été enrayer, hélas, malgré des efforts qu'il ne s'agit pas de nier en faveur du logement social ?

Le problème n° 1 est celui de l'exode social des classes populaires qui ne peuvent pas accéder au parc privé du fait de l'explosion des loyers et de la spéculation immobilière qui n'a pas été enrayerée et du fait que la réhabilitation des quartiers populaires s'est faite de façon assez simple : on prend trois bâtiments que l'on va préempter, on va en revendre un dans le secteur privé pour pouvoir financer les deux autres et, dans les deux autres, on va faire environ un tiers de logements intermédiaires et, finalement, le nombre de logements accessibles aux bas revenus, au faible loyer, a réduit de fait et l'exode social se poursuit.

Pour l'urgence, si on veut enrayer l'exode social et si on veut un Paris qui ne soit pas réservé aux riches, l'enjeu n'est pas d'augmenter le logement intermédiaire, mais au contraire d'augmenter le logement social.

Il y a une autre conséquence extrêmement grave de cette politique, la conséquence est la diminution des offres, par ricochet, d'hébergement d'urgence.

On sait que, à Paris, la lutte contre le logement insalubre nous a amenés à prendre des positions, certes positives, contre les hôtels marchands de sommeil, mais, de fait, nous n'avons pas anticipé le besoin d'offre en termes d'hébergement d'urgence et, comme nous n'arrivons pas à répondre à la demande sociale, on se retrouve avec une situation des plus critiques.

Je voudrais, moi, profiter de cette intervention pour dénoncer, pas simplement l'insuffisance de l'implication de l'Etat dans l'aide à la pierre et les baisses des dotations de l'Etat à ce sujet, mais dénoncer aussi une hypocrisie de la Ville : au précédent Conseil de Paris, quand on se réunissait ici le lundi, le lundi soir il y avait une première négociation avec le D.A.L., l'association "Droit Au Logement" et les familles qui occupaient la place de la République.

Alors, ici, on commençait à discuter et, dès le lendemain, qui a demandé aux forces de police d'intervenir pour déloger le D.A.L. et les familles qui occupaient ?

Le samedi suivant, alors que c'était la journée européenne du droit au logement, il y a eu une intervention policière des plus musclées qui n'a pas hésité à violenter des familles, à violenter le président du D.A.L. Jean-Baptiste EYRAUD.

Qui a demandé ? Est-ce que la Ville de Paris a demandé cette intervention policière ? J'aimerais que l'on ait une réponse, aujourd'hui.

Ces violences policières ont été filmées. J'invite tous les conseillers de Paris à regarder cela, car ce qui s'est passé samedi, place de la République, ce samedi après le Conseil de Paris est totalement inacceptable.

Alors, depuis, le Tribunal administratif de Paris a suspendu l'interdiction de manifestation que le Préfet de police avait opposée au D.A.L. Les 300 mal logés et sans-logis prioritaires D.A.L.O., anciens demandeurs hébergés dans des hôtels, se relaient depuis, 24 heures sur 24, place de la République.

Ils ont posé des bâches pour se protéger de la pluie et du froid. La nuit, il y a une petite centaine de personnes qui sont présentes. J'invite tous les élus à prendre leur responsabilité, à venir les rencontrer et exprimer leur soutien, car la réalité de Paris, ville inégalitaire, est celle-là : cet hiver, se préparent encore des morts de la rue.

Dans cet hiver qui s'annonce des plus froids, est-ce que l'on va prendre nos responsabilités pour faire en sorte qu'il n'y ait pas une seule famille qui soit sans un toit ?

Mes chers collègues, il serait temps que les négociations reprennent. Pour l'instant, il y a des discussions qui reprennent avec le Ministère, mais il serait bien que la Ville aussi participe à ces négociations, que le relogement de ces 300 familles en lutte puisse enfin être effectif, qu'il y ait bien une application des lois de la République, qu'il s'agisse de la loi D.A.L.O. ou de la loi sur le droit à l'hébergement et la loi sur l'application de la loi de réquisition.

Il y a une nécessité qu'un plan d'urgence de mobilisation de 100.000 logements et locaux vacants soit enfin réalisé sur Paris et l'Île-de-France.

La loi Duflot, vous savez, est totalement insuffisante pour encadrer la baisse des loyers. Là aussi, elle doit totalement être revue.

Mes chers collègues, la situation de la crise du logement est en train de s'aggraver. L'hiver qui s'annonce se présente comme des plus terribles, alors prenons nos responsabilités, mais j'espère qu'ici on répondra à ma question insistante : que s'est-il passé ? Quelle a été l'implication de la mairie dans l'évacuation du D.A.L. et des familles sur la place de la République ?

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole, pour répondre aux deux oratrices, à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO. - La question de l'aide à la pierre a suscité de nombreuses réactions, différentes dans les orientations, mais c'est l'occasion pour certains de parler de la politique globale du logement.

Sur la délégation d'aide à la pierre, vous dites, Madame MONTANDON que vous n'avez jamais eu aussi bas dans les délégations d'aide à la pierre de la part de l'Etat.

La réalité est complètement différente.

Un peu de mémoire : si, certes, lors du plan de relance, la Ville de Paris a bénéficié de 120 millions d'euros avec un contrat de 6.000 logements, ce fut un tir à un coup qui ne s'est jamais renouvelé puisque, depuis cette époque, les choses ont diminué.

L'an dernier, lors de la dernière année où M. Nicolas SARKOZY était le Président de la République, le budget de la pierre, en affichage, apparaissait autour de 500 millions d'euros, dont 250 millions d'euros émanaient des

organismes H.L.M. eux-mêmes. Cela veut dire que le logement social finançait lui-même le logement social et que, sur le budget de l'Etat, il n'y avait que 250 millions d'euros.

La première année de la présidence de François HOLLANDE a vu remonter sur le budget seul de l'Etat le budget global à 500 millions d'euros. C'était un engagement du Président de la République de doubler l'aide à la pierre, il l'a fait.

Ce n'est pas dans la caisse des bailleurs sociaux qu'on est allé chercher l'argent, mais bien sur celui de la solidarité nationale à travers le budget de l'Etat et, aujourd'hui, nous avons effectivement une enveloppe de 82 millions d'euros auxquels nous devons ajouter, puisqu'il y a un accord global, 46 millions d'euros qui émanent du 1 %, ce qui est largement supérieur à ce qui se faisait auparavant et donc nous bénéficions d'une enveloppe globale de 82 plus 46 plus les allocations liées au soutien au parc privé et donc nous avons une enveloppe qui nous aura permis de financer réellement 5.500 logements sociaux et un conventionnement, comme nous l'avions dit d'ailleurs dans les négociations avec l'Etat, de 1.500 logements sociaux. Nous amenons un objectif global de 7.000 logements sociaux.

Vous contestez les conventionnements, on ferait donc disparaître du logement intermédiaire pour en faire du logement social. La réalité, c'est que, depuis 2001, ces fameux 60.000 logements intermédiaires qui, avant nous, étaient attribués sans plafond de ressources et, pour beaucoup, Madame MONTANDON, à certains de vos amis, les derniers scandales qui circulent de la présence de certains locataires dans les logements sociaux, c'est de ces logements sociaux dont il s'agit, attribués sous les mandatures précédentes de M. TIBÉRI et de M. CHIRAC, sans plafond de ressources.

Nous avons fait de ces logements intermédiaires de vrais logements sociaux, y compris pour les couches moyennes puisque nous avons mis des plafonds de revenus liés au P.L.S. et nous ciblons là la vraie couche intermédiaire parisienne qui a besoin de se loger avec un loyer accessible financièrement, avec un plafond de 12 à 14 euros le mètre carré et non pas à 25 euros ou à 18 ou à 20 euros tel que vous envisagez les choses pour le logement intermédiaire, ce qui ne saurait correspondre aux besoins des Parisiens, car ils sont pour beaucoup dans l'incapacité de se loger correctement à un loyer de ce niveau.

Nous pouvons effectivement nous féliciter d'avoir cette enveloppe et les choses pour 2014 seront sans doute négociées, évidemment dans la difficulté budgétaire actuelle de notre pays que tout le monde connaît. Néanmoins, jusqu'à ce jour, les engagements croisés entre l'Etat et la Ville de Paris ont été respectés car l'Etat sait que c'est en Ile-de-France - et notamment à Paris - qu'il y a besoin de logements sociaux.

A Paris, la Ville de Paris fait de tels efforts qu'ils doivent être accompagnés de l'effort national sur le sujet si nous ne voulons pas construire une ville où l'on exclurait les couches populaires et les couches moyennes.

Ce n'est pas notre vision de la ville et, cela, l'Etat l'a bien compris.

En ce qui concerne d'ailleurs la politique et les orientations, nous pourrions effectivement comparer les programmes car, moi, d'un côté, je vois les engagements de Mme HIDALGO qui, pour développer encore plus de logements sociaux, encore faire plus de mixité sociale, etc., et, de l'autre côté, qu'est-ce que j'entends et je vois ? Je vois la vente de logements sociaux aux locataires, c'est donc la diminution de l'offre locative. Je vois le refus de dépasser les 25 % dans les quartiers qui ont déjà 25 % de logements sociaux, et en tout état de cause d'arrêter toute construction de logement social quand la Ville de Paris aura atteint les 25 %. Comme si la demande était limitée à 25 %.

Mais vous n'y êtes absolument pas ! Il y a 70 % des Parisiens qui ont besoin d'un logement social en fonction de leurs revenus. La question n'est pas de faire un pourcentage mais de fournir un logement accessible financièrement aux Parisiens qui y vivent. Et ce n'est pas 25 %, c'est sûrement 30 ou 35 % demain qu'il faudra faire, sinon la ville sera différente et ce sera un autre Paris. Et ce n'est pas ce que nous souhaitons et je pense que les Parisiens le comprendront et refuseront la politique que vous souhaitez.

En ce qui concerne Mme SIMONNET, plusieurs questions, plusieurs interrogations. J'espère que dans la politique que nous menons, vous vous y retrouvez largement par le développement de la masse de logements sociaux que nous avons pu effectuer depuis 2001 : 70.000 logements, ce n'est pas rien, et y compris pour des couches populaires à travers le P.L.A.I. Oui, nous avons toujours fait notre part de P.L.A.I. Et si nous n'en avons pas fait plus, c'est que les budgets successifs de l'Etat ne nous permettaient pas d'avoir des agréments supplémentaires et supérieurs par rapport au nombre de P.L.A.I. que nous souhaitions faire sur le territoire parisien. Et nous n'avons pas oublié, et nous en sommes fiers, la notion de couches moyennes à travers le P.L.S. puisque 30 % de notre programmation leur sont destinés.

Alors vous évoquez en dernier recours les manifestations du D.A.L., la situation quasi super prioritaire des familles qu'ils défendent. D'abord, je n'ai pas d'informations particulières sur le rôle de la Ville, mais ce n'est pas la Ville qui a demandé une évacuation du D.A.L. à ma connaissance et elle n'est pour rien dans ce qui s'est passé. En même temps, Madame SIMONNET, depuis treize ans, je rencontre régulièrement les associations et les mouvements liés au mal logement. Et depuis treize ans, je leur ai expliqué qu'ils étaient légitimes dans leurs manifestations, mais ce n'est pas parce qu'on a été soutenu par une association qu'on était super, super prioritaire.

Je ne conteste pas le fait que les familles qu'ils défendent ont besoin d'un logement plus adapté à leur composition familiale pour certains, mais j'en connais dix fois plus qu'eux qui sont dans la même situation, qui ne sont pas soutenus par une association, qui sont dans nos fichiers et nous avons aussi la responsabilité de nous occuper d'eux. Car il faut savoir les choses : ou bien je fais des arbitrages, je ne reloge pas les gens qui ont des immeubles insalubres, je ne reloge pas les gens qui sont dans Solidaire, je ne reloge pas les gens qui sont dans des situations extrêmement difficiles, ou je mets de façon super prioritaire les gens qui sont soutenus par telle ou telle association.

Nous nous sommes refusés à ce marchandage et ce chantage permanent, sans oublier pour autant la nécessité de fournir, y compris à ces gens-là, un logement dans le schéma classique des attributions que nous faisons. Personne n'est oublié. Nous avons 145.000 demandeurs et il ne peut pas y avoir de super prioritaires sur le territoire parisien. C'est comme cela que nous tenons depuis treize ans. C'est un langage de vérité, je crois que nous avons bien fait de le faire et il faut poursuivre au moins jusqu'en mars 2014.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANO. Nous accumulons du retard mais c'est un débat passionnant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 6 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DLH 6 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, ainsi que de personnalités qualifiées.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants ainsi que de personnalités qualifiées dans les organismes suivants :

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriels et commercial "Maison des métallos" (Conseil d'administration) (R. 9 G) :

1) Représentants du Département :

- M. Philippe DUCLOUX,

- Mme Liliane CAPELLE.

2) Personnalités qualifiées :

- Mme Joëlle MOREL,

- M. Gabriel DEBRAY,

- Mme Armelle VERNIER.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R.10 G) :

- Mme Alexia FABRE, personnalité qualifiée.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2013, R. 9 G à R. 10 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous arrivons à la fin du Conseil général.

Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente minutes).

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Léa FILOCHE.

Excusés :

Mme Marie-Chantal BACH, M. Denis BAUPIN, M. Bernard DEBRÉ, Mme Firmine RICHARD.

Absente :

Mme Valérie HOFFENBERG.

Votes spécifiés.

Mme Isabelle GACHET ne participe pas au vote sur le projet de délibération DDEEES 122 G et le vœu n° 3 G.

Votes spécifiques.

Mme Isabelle GACHET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 445-G Participation (234.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris (12e), pour des actions de lutte contre le décrochage.

Mme Myriam EL KHOMRI et M. Gilles ALAYRAC ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 549-G Subvention (5.000 euros) à l'Oeuvre des Orphelins de la Préfecture de Police de Paris (4e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 45-G Subvention (300. 000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour la création de la maison de santé Charonne (11e)

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 175-G Subvention (1.250.000 euros) et convention avec l'association PLIE de Paris nord - est (18e).

MM. Pierre MANSAT, Bernard GAUDILLÈRE, Julien BARGETON, Mmes Laurence DOUVIN et Edith GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DVD 201-G Conventions avec la Région Ile-de-France et le S.T.I.F. concernant l'amélioration des correspondances au sein du bipôle gare de l'Est - gare du Nord.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DDEEES 141-G Subvention (5.000 euros) et convention de partenariat 2013 avec l'association L'impossible.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DASCO 19-G Subvention (20.000 euros) à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20e).

2013 DASCO 21-G Passation entre la Région Ile de France et le Département de Paris de deux conventions spécifiques portant sur des opérations de travaux à réaliser dans les ensembles immobiliers scolaires du second degré Voltaire (11e) et Henri Bergson (19e).

2013 DASCO 56-G Subvention (2.000 euros) à l'Office pour la Formation des animateurs des Centres de vacances et de loisirs (5e).

2013 DASCO 59-G Approbation du contenu et des modalités d'attribution de conventions d'occupation précaire de logements situés dans des établissements publics locaux d'enseignement relevant de la compétence du Département de Paris.

2013 DASCO 65-G Dotations complémentaires (285.540 euros) aux collèges (4e tranche).

2013 DASCO 69-G Subvention (62.696 euros) au lycée-collège Henri IV (5e).

2013 DASCO 72-G Subventions (14.000 euros) et conventions avec des associations dans le cadre du projet "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

2013 DASCO 76-G Subventions (38.505 euros) pour l'équipement des collèges (6e tranche).

2013 DPA 3-G Indemnisation par la Société SGPI suite aux désordres affectant les cloisons de distribution du collège Louise Michel (10e).

2013 DPA 4-G Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement Richard & Schoeller en vue de l'extension et la restructuration partielle de l'ensemble immobilier Carnot 145, boulevard Malesherbes (17e).

2013 DPA 19-G Principe de création d'un bâtiment avec convention (collège et maternelle) et de restructuration partielle (collège et école), rues Alouettes / Fessart 19e.

2013 DPA 20-G Approbation du principe de passation d'un avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour la réalisation, par la Ville de Paris, de travaux au collège Georges Sand et à l'école élémentaire, 1-5 rue Damesme et signature dudit avenant.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2013 DASES 367-G Participation (20.000 euros) et convention tripartite avec le Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées de Paris et l'Association de gestion des fonds du CODERPA de Paris (12e).

2013 DASES 460-G Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Unis-Cité Ile de France (18e).

2013 DASES 581-G Subvention (2.500 euros) à l'association Léo Lagrange Ile-de-France (18e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2013 DASES 622-G Subvention (55.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris (4e).

2013 DASES 639-G Signature d'une convention de coopération avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour la réalisation d'analyses médicales de dépistages et de lutte contre les grandes pathologies.

Mme Liliane CAPELLE et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2013 DASES 360-G Subvention (313.591 euros) et convention avec l'association Entraide Universitaire pour l'habilitation à l'aide sociale de son Foyer de Vie d'une capacité de 10 places (19e).

2013 DASES 412-G Subvention (3.000 euros) à l'association Six Pots Bleus (11e).

2013 DASES 472-G Subvention (5.000 euros) à l'association FNATH - association des accidentés de la vie (42030 Saint Etienne Cedex).

2013 DASES 475-G Subvention (8.000 euros) à l'association Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif (UNISDA) (10e).

2013 DASES 515-G Subvention (10.000 euros) à l'Union Départementale de Paris de la Fédération des Malades et Handicapés (11e).

2013 DASES 517-G Subvention (1.500 euros) à l'association Trott'Autrement (94360 Bry sur Marne).

2013 DASES 559-G Subvention (15.000 euros) à l'association Centre Indépendant d'Education de Chiens Guides d'Aveugles (CIE) (77000 Vaux Le Penil).

2013 DASES 560-G Subvention (7.000 euros) à l'association La Possible Echappée (9e).

2013 DASES 577-G Subvention (15.000 euros) à l'association Mouvement français pour le planning familial (11e).

2013 DASES 593-G Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Vie et Avenir pour son Service d'Accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

2013 DASES 644-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association FNATH, association des accidentés de la vie.

2013 DASES 651-G Subvention (14.000 euros) à l'association COACTIS Santé (13e).

2013 DASES 671-G Subvention (15.000 euros) à l'association Retour d'Image (11e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2013 DASES 72-G Convention d'occupation précaire du domaine public avec l'association Le Pari's des Faubourgs, pour la mise à disposition des locaux situés au 12, rue Schwartzberg (10e).

2013 DASES 445-G Participation (234.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris (12e), pour des actions de lutte contre le décrochage.

2013 DASES 491-G Participation (350.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique (20e), pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" (7e).

2013 DASES 616-G Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux projets de Lieux d'Accueils Innovants pour la jeunesse.

2013 DASES 647-G Participation (10.000 euros) à l'association EsperAdos (5e), pour leurs actions d'animation et de prévention en direction de la jeunesse.

2013 DASES 648-G Participation (30.000 euros) et avenant n° 5 à convention avec l'association Accueil Goutte d'Or.

2013 DASES 658-G Convention avec l'association Maison Bleue pour la mise à disposition de locaux situés au 34, avenue de la Porte de Montmartre (18e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DU 6-G Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la RIVP d'un volume à usage de centre social associatif dans l'îlot des Mariniers - 1 à 29 rue des Mariniers - ancien site de l'hôpital Broussais (14e).

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DAJ 29-G et 2013 DAJ 29 : Approbation du principe d'une consultation ayant pour objet des prestations de représentation juridiques devant le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation et le Tribunal des Conflits pour la Ville de Paris, le Département de Paris et l'EP Paris Musées, et autorisation de signer le marché correspondant.

2013 DRH 9-G Modification des tranches indiciaires de l'allocation prévoyance santé.

2013 DSTI 38-G Tierce maintenance applicative multi-applications - marché de service - modalités de passation - autorisation - signature.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DJS 5-G Subventions (147.980 euros) et conventions avec dix associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2013 DF 17-G Budget départemental - Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables et remises gracieuses d'anciennes créances.

2013 SGCP 2-G Subvention (2.220.000 euros) et convention avec la Société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DASES 399-G Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Foyer Jorbalan (19e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2013 DASES 33-G Subvention (100.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville (GOSB) (20e).

2013 DASES 43-G Subvention (10.000 euros) à l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2013 DASES 343-G Subvention (91.500 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'Association de Recherche, de Communication et d'Action pour l'accès aux Traitements (11e).

2013 DASES 488-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Droits d'Urgence (10e) pour l'action Accès au droit et santé mentale.

2013 DASES 567-G Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association SAFE (15e).

2013 DASES 568-G Subventions (22.600 euros) à trois associations La Compagnie Masquarades (94400 Vitry sur Seine), Entrées de Jeu (14e) et Parallel Théâtre (18e).

2013 DASES 569-G Subvention (15.000 euros) à l'institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives (IREMA) (10e).

2013 DASES 571-G Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Addiction (11e).

2013 DASES 572-G Participation (5.000 euros) et avenant à convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) pour le Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA).

2013 DASES 597-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Paris Association Santé Jeunes 13 (13e).

2013 DASES 598-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Comede (94272 Le Kremlin Bicêtre).

2013 DASES 599-G Subvention (9.000 euros) au Pôle de Santé des Envierges (20e) dans le cadre du programme "Paris Santé".

2013 DASES 600-G Subvention (80.000 euros) et convention avec l'Institut Alfred Fournier (14e) dans le cadre du programme "Paris Santé".

2013 DASES 604-G Autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées pour l'année 2014. Approbation du tarif 2014 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées.

2013 DASES 634-G Subvention (22.400 euros) et convention avec la Croix Rouge Française, pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e).

2013 DASES 635-G Participation (20.000 euros) et convention avec l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (93218 Saint-Denis La Plaine).

2013 DASES 638-G Subvention (60.000 euros) et conventions avec les Centres hospitaliers Sainte-Anne (14e) et Maison Blanche (20e).

2013 DASES 640-G Signature avec le Rectorat de Paris d'une convention relative à la prise en charge par l'Etat de la santé scolaire à Paris.

2013 DFPE 19-G et 2013 DFPE 457 : Lancement et signature de marchés de fourniture et livraison de vaccins destinés aux services de santé du Département et de la Ville de Paris, en 27 lots séparés, dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DASES 380-G Subvention (10.0000 euros) à l'association Centre de Victimologie pour Mineurs (7e).

M. Jean-Marie LE GUEN et M. Romain LEVY, rapporteurs.

2013 DASES 566-G Participation (15.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association l'Interloque (18e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2013 DASES 55-G Subvention (175.000 euros) et convention avec l'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes (AVVEJ).

2013 DASES 321-G Subvention (2.600 euros) à l'association Actions, Recherches et Echanges Entre Victimes de l'Inceste "AREVI" (2e).

2013 DASES 485-G Signature d'une nouvelle convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour mise à disposition au Département de Paris d'un édifice dénommé "Bâtiment de l'Oratoire".

2013 DASES 549-G Subvention (5.000 euros) à l'Oeuvre des Orphelins de la Préfecture de Police de Paris (4e).

2013 DASES 552-G Régularisation d'écritures comptables concernant un legs au Département de Paris. Versement du solde.

2013 DASES 615-G Subvention (31.964 euros) et convention avec l'association Comité parisien de l'Association Catholique des Services de Jeunesse Féminine (ACSJF).

2013 DASES 627-G Subvention (5.000 euros) à l'association La Voix de l'Enfant (10e).

2013 DASES 659-G Convention d'occupation du domaine public avec l'association des anciens élèves d'Alembert pour la mise à disposition d'un local situés au Centre d'Education et de Formation Professionnelle d'Alembert; 150, avenue Thibaud de Champagne (77144 Montevrain).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2013 DDEEES 87-G Subvention (2.500.000 euros) et convention avec la RIVP sur la résidence Victor Lyon de la Cité internationale universitaire de Paris (14e).

2013 DDEEES 134-G Convention 2013 de partenariat avec la Fondation Voir et Entendre pour l'attribution d'une subvention d'investissement (extension de l'Institut de la Vision) d'un montant de 2.500.000 euros.

2013 DDEEES 135-G Soutiens financiers (398.108 euros) aux projets coopératifs labellisés par les Pôles de Compétitivité Cap Digital Paris Région et Systematic Paris Région, déposés au 16e appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI).

2013 DDEEES 137-G Contrat de performance 2013 - 2018 du pôle de compétitivité Systematic Paris Région.

2013 DDEEES 138-G Contrat de performance 2013 - 2018 du pôle de compétitivité Cap Digital Paris Région.

2013 DDEEES 143-G Subvention (56.000 euros) et convention avec l'Association Les Faubourgs Numériques.

2013 DDEEES 149-G Subvention (750.000 euros) et avenant à la convention avec l'Université Paris Descartes pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la reconstruction des deux amphithéâtres de l'Institut Universitaire de Technologie.

2013 DDEEES 174-G Subvention de fonctionnement (30.000 euros) à l'association DURAPOLE (18e) pour son projet d'Ecole de Management Environnemental.

2013 DDEEES 177-G Contrat de performance du pôle de compétitivité ASTECH PARIS Région.

2013 DDEEES 179-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association La Paillasse (15e).

2013 DDEEES 181-G Subvention (20.000 euros) et convention de partenariat 2013 avec l'association Social Media Club France.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DA 26-G et 2013 DA 26 : Résiliation de deux marchés à bons de commande de travaux de métallerie et ferronnerie issus de la précédente consultation et lancement des marchés à bons de commande mono-attributaires

en deux lots séparés pour des travaux de métallerie ferronnerie sur les bâtiments de la Ville et du département de Paris.

2013 DAJ 31-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 22 octobre 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DDEEES 80-G Subvention (60.000 euros) et convention avec la couveuse Astrolabe Conseil, visant l'accueil de porteurs de projets de création d'entreprise et leur accompagnement.

2013 DDEEES 118-G Subvention du Fonds Social Européen "compétitivité régionale et emploi" (322.917 euros) et convention avec l'Etat relative à l'opération "passerelles linguistiques vers l'emploi".

2013 DDEEES 119-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Mozaïk RH (3e).

2013 DDEEES 136-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP).

2013 DDEEES 142-G Convention avec le FLES de Paris (300.000 euros).

2013 DDEEES 171-G Avenant à la convention avec l'association Au Fil Des Voix attribuant une subvention de 50.000 euros pour la réalisation du projet Studio 360.

2013 DDEEES 176-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (14e).

2013 DDEEES 178-G subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Institut de Promotion de Travailleurs (MdEE 20e).

2013 DDEEES 183-G Subventions (25.000 euros) et conventions avec les associations Semaines Sociales de France et Alliance Nationale des Villes d'Innovation pour l'Emploi - Alliance Villes Emploi.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DDEEES 130-G Subvention (25.000 euros en 2013 et 25.000 euros en 2014) et convention pluriannuelle avec l'association Le Geai, dans le cadre de l'animation de la filière Mode à la Goutte d'Or (18e).

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DDEEES 175-G Subvention (1.250.000 euros) et convention avec l'association PLIE de Paris nord - est (18e).

M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2013 DASES 62-G Convention relative à la gestion de l'allocation de Revenu de Solidarité Active avec la Mutualité sociale agricole Ile de France.

2013 DASES 430-G Subvention (490.000 euros) et convention avec l'association Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris (10e), pour la construction et l'aménagement de son centre de distribution situé 10 rue Julia Bartet (14e).

2013 DASES 447-G Subventions (82.500 euros) et conventions avec cinq associations pour le fonctionnement de sept actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires.

2013 DASES 520-G Subventions (15.500 euros) et conventions à sept associations dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions sociolinguistiques extensives.

2013 DASES 525-G Subvention (6.000 euros) à l'association Secours Catholique (7e) pour les actions sociales menées en faveur de personnes et de familles démunie dans son accueil situé 25, rue François Miron (4e).

2013 DASES 526-G Avenant n° 2 à la convention avec l'association "La Chorba" (12e) et participation (237.300 euros) au budget de fonctionnement de l'association au titre de son activité de distribution de repas et de colis alimentaires en 2013.

2013 DASES 530-G Participation (164.745 euros) et convention avec l'association Aurore (15e) pour son action de distribution de repas sur le site de la Porte de la Villette (19e).

2013 DASES 531-G Participation (160.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris (10e) pour ses actions de distribution alimentaire aux personnes isolées et aux familles démunies de Paris.

2013 DASES 532-G Subvention (18.000 euros) à l'association L'un est l'autre (19e) pour son action de distribution de repas froids à des personnes isolées et des familles démunies.

2013 DASES 534-G Participation (43.000 euros) et convention avec l'association Le refuge pour le fonctionnement de son accueil de jour au titre de 2013.

2013 DASES 535-G Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Mains Libres (1er).

2013 DASES 536-G Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Convention relative à la réalisation de diagnostics sociaux par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris dans le cadre de la Charte départementale de prévention des expulsions et du Fonds de Solidarité pour le Logement de Paris.

2013 DASES 541-G Participations (398.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec les associations France Terre d'Asile et Emmaüs Solidarité, pour le fonctionnement du Kiosque, lieu d'accueil et d'orientation de personnes migrantes (10e).

2013 DASES 543-G Subvention (10 000 euros) à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT), pour un diagnostic du campement situé porte d'Aubervilliers (19e).

2013 DASES 628-G Subventions (82.500 euros) et conventions dans le cadre de la politique de la Ville à 23 associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive.

2013 DASES 668-G Subvention (2.500 euros) à l'association Carrefour Echanges Rencontres Insertion Saint Eustache (C.E.R.I.S.E) (2e).

2013 DASES 672-G Participation (15.000 euros) à l'association les enfants du canal (5e) pour son action romcivic.

2013 DDEEES 157-G - DASES 624-G Subvention (290.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e) visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins".

2013 DPA 16-G Signature d'un avenant n° 3 au marché à commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations des immeubles 94-96 quai de la Râpée et 8-10 avenue Ledru Rollin (12e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DDEEES 127-G Subvention (40.000 euros) et avenant à la convention avec l'association régie de quartier "Papilles et Papillons" (20e).

2013 DDEEES 129-G Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Réseau Môm'Artre.

2013 DDEEES 132-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Rejoué (14e).

2013 DDEEES 159-G Subvention (5.400 euros) à l'association Artisans du Monde Paris 20e, relevant du commerce équitable.

2013 DDEEES 160-G Adhésion (500 euros) à l'association Acteurs du Tourisme Durable (2e), relevant de l'économie sociale et solidaire.

2013 DDEEES 166-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Insertion et Alternatives (11e).

2013 DDEEES 172-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Energies 9, entreprise d'insertion.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2013 DDEES 36-G - DASES 670-G Convention cadre avec l'association Emmaüs Défi.

Mme Pauline VÉRON, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des rapports et de la communication suivants :

2013 DF 29-G et 2013 DF 100 : Rapports des représentants du Conseil de Paris dans les SEM.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 SG 11-G Rapport de suivi des recommandations portant sur le logement social et aides à la pierre.

M. Jean-Yves MANO, M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteurs.

2013 DAJ 32-G et 2013 DAJ 32 : Communication de la liste de marchés attribués du 30 août 2013 au 7 octobre 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° Adopté	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	2		1	PSRGA	LEVY	VNR		relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutetia.	SAUTTER	Retiré	12-nov-13
1	2		2	PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET, CORBIÈRE	VNR		relatif aux salariés du Lutetia.	SAUTTER	Retiré	12-nov-13
séance		38	2bis	Exécutif		VNR		relatif aux salariés du Lutetia.		Adopté	12-nov-13
1	2		3	UMPPA	GIANNESINI	VNR		relatif à la Mission locale Paris.	SAUTTER	Rejeté	12-nov-13
1	2, 6		4		SIMONNET	A	DDEES 152G	relatif aux articles 1 et 2.	VERON, TROSTIANSKY	Adopté (amendé oralement)	12-nov-13
3	3	39	5	EELVA	NAJDOVSKI	V	DVD 201 G	relatif à une étude sur la fusion et le prolongement de lignes de métro 3bis et 7bis.	BARGETON	Adopté	12-nov-13
séance			5a	Exécutif		A	DASES 503G			Adopté	12-nov-13
6	6	40	6	EELVA	FOURNIER	VNR			EL KHOMRI	Adopté	12-nov-13
1	6		7		SIMONNET	VNR		relatif au centre social Le Relais de Ménilmontant (20e).	EL KHOMRI	Rejeté	12-nov-13
6	6		8	PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET, BECKER	VNR		relatif au maintien des services de l'Hôtel Dieu (4e).	LE GUEN	Retiré	12-nov-13
séance		41	8bis	Exécutif		VNR				Adopté (amendé)	12-nov-13
6	6	42	9	UMPPA	ROGER	VNR		relatif au programme "Paris Santé".	LE GUEN	Adopté	12-nov-13
1	6		10		SIMONNET, CORBIÈRE	VNR		relatif au centre dentaire Archereau (19e).	LE GUEN	Rejeté	12-nov-13
6	6	43	11	PSRGA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'attribution du nom de Rita Thalmann à la "Maison d'accueil de jeunes majeures" (3e).	LEVY	Adopté	12-nov-13

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion (DD)	N° Adopté	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot- ER	N° délib	Objet	Adits rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N I T É	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
2	2						DDEES 76G			Adopté	12-nov-13											X	
2	2						DDEES 120G			Adopté	12-nov-13											X	
2	2		1	PSRGA	LEVY	VNR		relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutétia.	SAUTTER	Retiré	12-nov-13												
1	2		2	PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET, COBBIERE	VNR		relatif aux salariés du Lutétia.	SAUTTER	Retiré	12-nov-13												
séance				3B	2bis	Exécutif		relatif aux salariés du Lutétia.		Adopté	12-nov-13										X		
1	2		3	UMPPA	GIANNESINI	VNR		relatif à la Mission locale Paris.	SAUTTER	Rejeté	12-nov-13	X		X		X							
							DDEES 122G			Adopté	12-nov-13											X	
							DDEES 125G			Adopté	12-nov-13											X	
							DDEES 140G			Adopté	12-nov-13											X	
							DDEES 152G			Adopté	12-nov-13							X		X			
1	2, 6		4		SIMONNET	A	DDEES 152G	relatif aux articles 1 et 2.	VERON, TROSTIANSKY	Adopté (amendé ensemble)	12-nov-13							X	X				
							DVD 178G			Adopté	12-nov-13											X	
3	3		39	5	EELVA	NAIDOVSKI	V	DVD 201 G	relatif à une étude sur la fusion et le prolongement de lignes de métro 3bis et 7bis.	BARGETON	Adopté	12-nov-13										X	
3							DVD 201G			Adopté	12-nov-13											X	
6							DDEES 111G			Adopté	12-nov-13											X	
séance				5a	Exécutif	A	DASES 503G			Adopté	12-nov-13											X	
6	6		40	6	EELVA	FOURNIER	VNR		EL KHOMRI	Adopté	12-nov-13											X	
1	6		7		SIMONNET	VNR		relatif au centre social Le Relais de Menilmontant (2De).	EL KHOMRI	Rejeté	12-nov-13			X		X			X				
6							DASES 45G			Adopté	12-nov-13											X	
6	6		8	PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET, BECKER	VNR		relatif au maintien des services de l'Hôtel Dieu (4e).	LE GUEN	Retiré	12-nov-13												
séance				41	8bis	Exécutif				Adopté (amendé)	12-nov-13								X		X		
6	6		42	9	UMPPA	ROGER	VNR	relatif au programme "Paris Santé".	LE GUEN	Adopté	12-nov-13											X	
1	6		10		SIMONNET, COBBIERE	VNR		relatif au centre dentaire Archereau (19e).	LE GUEN	Rejeté	12-nov-13		X	X		X							
6	6		43	11	PSRGA	AIDENBAUM	VNR	relatif à l'attribution du nom de Rita Thalman à la "Maison d'accueil de jeunes majeures" (3e).	LEVY	Adopté	12-nov-13											X	
6							SG 12G			Adopté	12-nov-13												
8							DLH 6G			Adopté	12-nov-13												X
												PAS DE VOTE											